

**Malgré l'intervention
du gouvernement, le problème
de la construction n'est pas résolu.**

**Patronat et
Ministère du Travail
s'engageront-ils dans
une épreuve de force?**

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635, EST HENRI-BOURASSA MONTREAL 357

25 CENTS

Actions en nullité signifiées contre le Décret de Convention collective

par Michel Vastel

Le président de la CSN, Marcel Pépin avait bien prévu qu'un "déchainement d'indignation" accueillerait le Décret de convention collective qui va régir l'industrie de la construction jusqu'en 1973.

Mais il semble que les réactions les plus violentes viendront de la partie patronale. Violence verbale d'abord, provoquée par la "folie furieuse" du gouvernement. Jean Lebon, directeur général de la Corporation des Maîtres électriciens du Québec a été jusqu'à accuser le gouvernement de "céder au pouvoir parallèle des centrales syndicales. Tout nous porte à croire, poursuit-il, que MM. Pépin et Laberge agissent comme s'ils étaient membres de plein droit du Cabinet..."

Ces propos assez vifs ne sont pas seulement ceux d'une corporation puisque Me Michel Dion, président de la Fédération de la Construction du Québec approuve cette déclaration et prétend que M. Jean Le Bon "a eu le courage d'exprimer ce que beaucoup d'autres pensaient."

En outre, les associations et corporations, suivant l'exemple de la Fédération, vont, dans les prochains jours, signifier des "actions en nullité" afin de provoquer l'annulation du Décret. Ces "avocasseries" ne sont pas la seule menace que les professionnels font peser sur le gouvernement. "Il est à se demander, déclare M. Jean Le Bon, si le gouvernement ne provoquera

pas chez les employeurs un remous qu'il sera difficile de contrôler et qui pourra peut-être dépasser le cadre des lois existantes".

C'est à contre-cœur que le gouvernement s'est résolu à intervenir, après que sept parties n'eurent pu parvenir à un accord, malgré neuf mois de négociations. Le Ministre du travail a voulu régler le problème "en toute justice, et surtout dans l'intérêt des travailleurs". En présentant son décret, il reconnaissait que "ce serait douloureux pour les patrons", mais espérait que cette "sale affaire" serait classée jusqu'en 1973.

**A long terme,
la parité salariale**

La plus grande crainte des employeurs était de voir le gouvernement accorder la parité salariale. Il semble qu'à longue échéance ce soit chose faite. Selon un représentant du Conseil du patronat du Québec, déjà 25 classes d'emploi à Québec ont effectivement la parité de salaires avec la région de Montréal.

Selon plusieurs représentants de corporations, le gouvernement a cédé aux pressions syndicales, plus particulièrement à celles de la FTQ.

Une régie de la moto-neige? Québec étudie un projet

Le ministre du travail, Jean Cournoyer, a proposé au Conseil des ministres l'étude du projet d'un industriel québécois, vice-président de l'usine de fabrication "ski-zoom", visant à la constitution d'une régie québécoise de la moto-neige.

Il s'agirait, dans un premier temps, de favoriser une expansion optimale de ce secteur de pointe de l'industrie québécoise et de protéger le marché de la concurrence américaine.

Dans un deuxième temps, et suivant les résultats obtenus, la régie gouvernementale susciterait la fusion des petites entreprises existantes au Québec.

L'industrie de la moto-neige, en bref, c'est d'abord le succès foudroyant de Bombardier qui assure 40% de la production nord-américaine. Ce sont aussi 350,000 véhicules, dont 40% sont vendus aux États-Unis et huit pour cent en Scandinavie.

Les Américains ont importé, en 1969, pour \$110,8 millions du Canada (les deux tiers provenant du Québec). Inquiets de cet envahissement de leur marché, ils ont entrepris une concentration poussée

de leurs unités de production. Aujourd'hui au nombre de 53, elles seraient réduites à la vingtaine avant trois ans.

Selon l'industriel Simon Bédard, auteur du projet, la régie de la moto-neige pourrait se révéler génératrice d'emplois, surtout dans le domaine de la sous-traitance. Actuellement, sur 15,000 Québécois à l'emploi dans la fabrication des motos-neige, 5,000 travaillent chez des sous-traitants. Les moteurs de moto-neige, importés d'Allemagne pourraient, avec l'aide du gouvernement provincial, être fabriqués au Québec.

Dans une lettre adressée à M. Jean Cournoyer, M. Jean Gérin-Lajoie, directeur du syndicat des métaux (FTQ) félicite le ministre du travail de son intérêt pour l'industrie de la moto-neige et souhaite que le gouvernement du Québec sache lui donner un prolongement pratique et efficace.

Au sein du gouvernement, les détracteurs du projet existent. Ils se mesurent avec les partisans, au nombre desquels il semble qu'on puisse compter le premier ministre lui-même.

Lorsque le Ministre du Travail a soumis aux différentes corporations de l'industrie de la construction son projet de décret, le 8 décembre, celles-ci ont fait des réserves. Selon Me. Michel Dion, le Ministre aurait été mis en garde contre cette mesure jugée "illégal". Or, les employeurs se plaignent qu'il n'ait été tenu compte d'aucune de leurs remarques.

Les employeurs de la construction ont en particulier commandé à des économistes — dont le professeur Lacasse de l'Université de Montréal — des études pour chiffrer le coût de la parité salariale dans les régions où les salaires sont inférieurs de 50% à ceux de la région de Montréal. Le gouvernement les a malgré tout accordées et les conséquences en seront sans doute très lourdes.

Des faillites

Selon le responsable de la Fédération de la construction, de nouvelles définitions formulées dans le

(Suite à la page 10)

La balance des paiements U.S. bien que déficitaire montre des signes d'amélioration

par Jean-Paul Laroche

Les derniers rapports du Fonds Monétaire international montrent que la Balance des paiements américaine, sur la base des liquidités et après ajustement saisonnier, a connu un déficit de \$680 millions au cours du troisième trimestre de 1970, \$897 millions si l'on exclut les allocations de Droits de tirage spéciaux (DTS). Ces chiffres toutefois, communiqués par le Département du Commerce, indiquent une amélioration relativement importante de la balance des paiements U.S. toujours en terme de liquidités, par rapport à la période correspondante de 1969 et par rapport au deuxième trimestre de 1970. Cette amélioration, selon le FMI se chiffrerait à \$500 millions, par rapport à la période avril-juin 70.

De plus, on a appris récemment que les États-Unis ont racheté à la Banque centrale des Pays-Bas pour 30 millions de dollars, par l'intermédiaire des Droits de Tirage Spéciaux. C'est la première fois que les États-Unis ont recouru à un montant aussi important de DTS, de l'or-papier comme disent certains, dans une telle opération. Peut-on voir

dans cette décision la possibilité de remédier au déficit chronique de la balance des paiements? M. Schweitzer, directeur du FMI lors de la dernière assemblée de Copenhague, serait-ce en faveur de la part des États-Unis, retour à une certaine orthodoxie monétaire? M. Schwab, directeur adjoint à Copenhague, au contraire, a dit de racheter des dollars détenus par les Banques Centrales, dont les réserves, dans cette devise étaient beaucoup trop importantes. Ce rachat peut très bien se faire par des DTS, ce nouvel instrument de réserve qui est appelé à avoir de plus en plus d'importance dans les relations monétaires internationales.

Cependant, le déficit de la balance des paiements américaine demeure très important puisque, selon le FMI, il est monté de janvier à septembre 1970 à \$3,3 milliards; il était de \$7,4 milliards, l'année dernière, pour la même période. Mais ces chiffres doivent être nuancés, car ils subissent des distorsions dues à des transactions financières spéciales entre les États-Unis, et le marché de l'euro-dollar.

L'information au crible

**En prévision de la grève, augmentation
des importations d'acier aux USA.**

Les ouvriers syndiqués de l'acier, accusant l'inflation de réduire leur pouvoir d'achat réclament des hausses de salaire, alors que les compagnies américaines estiment qu'elles doivent lutter contre une forte concurrence étrangère, en particulier du Japon. Selon la revue Industry Week, le conflit est inévitable et plusieurs compagnies vont accroître leur stock d'acier afin de se prémunir contre les grèves. Le Canada devrait bénéficier de cette forte demande une hausse du prix de l'acier étant de plus prévue avant la fin de 1971. La convention collective qui lie les aciéries américaines et les Travailleurs Unis de l'acier expire le 31 juillet 1971. D'après la revue, les livraisons d'acier atteindraient un niveau record aux États-Unis au cours des sept premiers mois de 1971.

**1971: relance économique mais
risque d'inflation**

"En présumant que survienne une nouvelle relâche fiscale et monétaire, 1971 peut être l'année d'une remontée graduelle à la suite des récentes années où le taux de progression économique s'est maintenu à un niveau bas, le Produit national brut devant retrouver — ou même légèrement surpasser — le taux de progression de 5,25% durant la seconde moitié de l'année 1971."

Cette perspective optimiste vient des spécialistes de l'Organisation de coopération et de développement économique. Mais ils continuent à mettre en garde le gouvernement canadien contre les risques d'inflation.

Au cours de l'an prochain, on pourrait enregistrer un léger fléchissement de la balance des paiements. "Néanmoins, un surplus rassurant du compte courant international est à prévoir".

Plus de chômeurs instruits

Selon le Conseil de placement professionnel, l'emploi chez les professionnels a fléchi de 34%

au Québec en 1970, et le nombre des professionnels à la recherche d'un emploi est en augmentation de 20%.

Un nombre grandissant de professionnels, dont les appointements varient de \$10,000 à \$20,000 par année, ont été mis à pied dans le secteur privé, notamment dans les textiles, l'aviation, l'électronique et les produits chimiques.

La corporation des ingénieurs est particulièrement touchée notamment dans le domaine de l'électronique où la demande a baissé de 65%. L'offre d'emploi a également fléchi en finance et comptabilité (42%), ventes, marketing, achats et publicité (36%).

**1971: une bonne année
pour la construction domiciliaire**

Le Président de l'Association nationale des entrepreneurs en construction, M. Eric Johnson, prévoit plus de 215,000 mises en chantier dans la construction domiciliaire en 1971, alors qu'il n'y en avait eu que 180,000 en 1970 et 210,000 en 1969.

Cette amélioration viendrait en particulier de ce que la situation, en ce qui concerne les prêts hypothécaires, sera "meilleure en 1971 qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années".

D'autre part, le ministre des finances Edgar Benson a précisé que l'année 1971 pour l'industrie de la construction ne sera pas une année record mais qu'"elle sera satisfaisante, surtout si on songe au nombre exceptionnellement élevé des mises en chantier en 1969".

Étant donné que les mises en chantier, en 1970, ont baissé au dessous de la moyenne annuelle prévue de 208,000, la moyenne annuelle pour les cinq prochaines années devrait être d'au moins 214,000.

Environ 10% des mises en chantier cette année ont été des unités construites en vertu des programmes de la Loi sur l'habitation pour les familles à revenu modique. Enfin, une déclaration du ministre de l'habitation, Robert Andras, semble confirmer une orientation vers un type d'habitations unifamiliales.

Analyse et portefeuille

L'objet de cette chronique serait de montrer aux lecteurs dans une première série d'articles comment on procède généralement pour analyser les différentes industries et quels facteurs l'analyste ou l'investisseur doit considérer dans chaque cas. Une deuxième permettant ainsi de mettre en pratique les principes d'analyse énoncés au cours de la première série d'articles.

L'industrie de l'acier (1) (fer et acier primaires)

par Reynald N. Harpin,
analyste financier



L'industrie de l'acier est d'une grande importance pour l'économie si l'on considère les implications qu'elle peut avoir sur les autres industries. La production de cette industrie compte pour environ 2% du produit national brut de notre pays. La plus grande partie de la production canadienne de fer et d'acier est consommée au Canada

alors que seulement environ 15% est exportée vers les marchés extérieurs. L'industrie canadienne de l'acier ne compte pour seulement environ 2% de la production mondiale d'acier. Les principaux pays producteurs sont les États-Unis avec environ 25% de la production mondiale suivi de l'U.R.S.S. avec 20%, le Japon avec près de 13% et l'Allemagne de l'Ouest avec environ 8% de la production mondiale. Au cours de la période 1950-1968, l'industrie sidérurgique japonaise

a connu un taux de croissance d'environ 15-3/4% comparativement à 8-3/4% pour l'U.R.S.S., 7% pour le Canada et 6-1/8% pour la production mondiale. Le taux de croissance spectaculaire qu'a connu le Japon est évidemment dû aux efforts industriels entrepris par ce pays après la deuxième guerre mondiale et plus particulièrement après la guerre de Corée.

L'importance de l'industrie sidérurgique d'un pays est un reflet du développement industriel de ce pays. Plus un pays est industrialisé, plus son industrie sidérurgique est importante.

Les principaux marchés de notre industrie sidérurgique sont l'industrie de la construction qui compte pour environ 20.5% de la consommation d'acier, suivie de l'industrie de la machinerie et de l'outillage avec 15.1% et l'industrie de l'automobile avec environ 12% de la consommation. Parmi les autres marchés, on compte la fabrication d'autres métaux, l'équipement pour les fermes, les "containers" et également l'équipement pour les chemins de fer. L'industrie sidérurgique est une industrie très cyclique car son activité est reliée à l'activité économique en général. L'acier est aussi utilisé dans des alliages avec le nickel, le cuivre, le plomb et le zinc. On a vu dans un précédent article que le zinc est utilisé pour faire les aciers galvanisés. Les alliages au plomb servent aussi à fabriquer le mastic et la grenaille de plomb. Les aciers d'alliage représentent environ 7% de la production totale d'acier.

Au cours de la dernière décennie, l'acier a eu à subir la concurrence d'autres métaux ou matériaux, en particulier l'aluminium, les matières plastiques et le ciment. Toutefois, grâce aux efforts de recherches entrepris par les principaux producteurs, on a réussi à découvrir certains alliages qui permettent de fabriquer un type d'acier suffisamment léger et résistant pour concurrencer ces substituts. Les gisements de minerai de fer auxquels les aciéries doivent s'approvisionner en matière première sont généralement très éloignés de celles-ci. Toutefois, grâce au transport en vrac par voie d'eau, on a réussi à réduire considérablement les coûts de transport. En général, les aciéries sont situées près des marchés de consommation, ce qui est beaucoup plus avantageux pour elles que d'être situées près des sources d'approvisionnement de matière première, car le cheminement des produits à partir des aciéries vers les marchés de consommation se fait principalement par camion ou par chemin de fer, ce qui est beaucoup plus dispendieux que par le transport maritime.

L'industrie de l'acier est également caractérisée par l'utilisation de capitaux considérables et par une haute productivité par employés. De plus, dans cette industrie les salaires sont très élevés et représentent un fort pourcentage des coûts d'opération. Dans cette

industrie, les syndicats sont très puissants et il n'est pas rare que les compagnies aient à faire face à des grèves qui se prolongent parfois assez longtemps. Algoma Steel est justement une compagnie qui au cours des récentes années fut grandement affectée par ces grèves.

Au Canada, on compte trois producteurs importants d'acier primaire, soient The Steel Company of Canada Limited, The Algoma Steel Corporation Limited et Dominion Foundries and Steel Limited (Dofasco). Nous allons maintenant

faire quelques commentaires sur chacun de ces producteurs.

Steel Co. of Canada

Cette compagnie est le plus important producteur canadien d'acier. Sa production compte pour environ 40% du marché canadien. Ses principales usines de fer et d'acier primaire sont situées à Hamilton en Ontario.

La compagnie compte également une usine à Edmonton en Al-

(Suite à la page 8)

CARRIERES ET PROFESSIONS

Compagnie d'immeuble recherche vendeur ou vendeuse dont la spécialité est la vente de propriétés résidentielles.

Pour entrevue, poster curriculum vitae au journal

LES AFFAIRES
Case postale 11
635 est, Henri-Bourassa
Montréal 357.

NOUS FORMONS VOS CADRES DE GESTION FINANCIERE.

Depuis plus de 60 ans l'ASSOCIATION des COMPTABLES GENERAUX LICENCIES de la PROVINCE de QUEBEC a permis à de nombreux jeunes gens d'accéder à des postes de gérance en comptabilité grâce à ses programmes de formation professionnelle.

Un COMPTABLE GENERAL LICENCIE est plus qu'un vérificateur ou un comptable en prix de revient. Il peut vous servir davantage parce que son entraînement le prépare à faire partie des cadres de gestion financière de votre entreprise. Renseignez-vous sur nos programmes de formation en écrivant à:

**L'ASSOCIATION
DES COMPTABLES
GENERAUX LICENCIES**
de la Province de Québec
5165 chemin Queen Mary,
Montréal 248, Qué.

CARTES D'AFFAIRES

**SAMSON
BELAIR
RIDDELL
STEAD
INC.**

conseillers en administration

QUEBEC · MONTREAL · OTTAWA · TORONTO · VANCOUVER

membre: Association Canadienne des Conseillers en Administration
membre: MTM Association



COURTIERS D'ASSURANCES AGREES

BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST. RUE FLEURY, MONTREAL 359, QUEBEC/TEL. 384-7950



andré vilder /
patrick danan:

décoration d'intérieur
planification de magasins
agencement de bureaux
graphisme - maquettes
1405 rue Peel, suite 211
Montréal Tél.: 842-6345

designers industriels

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

1^{ère} et 2^{ème}
aux constructeurs, résidentiels, commercial, industriel

J. LEVASSEUR Inc.

635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal

Tél.: 381-4449

LES CHARPENTES D'ACIER



STRUCTURAL STEEL

10715, rue Jean-Meunier • Montréal-Nord • Tél.: 325-1220

FAITES UN BON PLACEMENT :

Abonnez-vous
au journal



Le
seul
hebdomadaire
financier,
industriel
et commercial
de langue française
au Canada

EXPÉDIEZ CE COUPON AUJOURD'HUI
MEME A:

**Publications Les Affaires Inc.,
635 est, boul. Henri-Bourassa,
Montréal 357 P.Q.**

Soyez bien renseignés — Abonnez-vous
au journal Les Affaires

Veillez m'inscrire au nombre de vos abonnés

1 an — \$ 9.00
 2 ans — \$15.00
 3 ans — \$20.00

Nouvel abonné
 Renouvellement

Paiement inclus \$ _____ Facturez-moi \$ _____

Nom de l'entreprise _____

Aux soins de _____

Adresse _____

Localité _____ Zone _____

Type d'entreprise _____

Fonction que vous occupez _____

EUROPE: \$15.00 (annuel) — poste aérienne: ajouter \$20.00

au fil des jours

— Le Nord-Vietnam a invité les Etats-Unis à proposer une "date raisonnable" pour le retrait de toutes ses troupes au Sud-Vietnam. Le porte-parole américain, M. John King, a rappelé que les Etats-Unis n'accepteront pas le principe d'un retrait unilatéral et inconditionnel.

— Le Conseil libyen de la révolution a décidé la nationalisation des banques étrangères opérant en Lybie.

— Les gouvernements du Pérou et de l'Uruguay ont décrété l'amnistie pour leurs prisonniers politiques. A Lima, l'amnistie est générale. Tandis qu'elle n'est que partielle à Montevideo. Les quelque 20 "Tupamaros" emprisonnés ne seront cependant pas libérés.

— Le gouvernement du Sud-Vietnam a proposé unilatéralement, à l'occasion du nouvel an lunaire vietnamien, de libérer un contingentement de prisonniers de guerre Nord-Vietnamiens.

— Madame Indira Gandhi a recouru à des élections anticipées. La date exacte du scrutin sera annoncée par le "commissaire aux élections". Ces élections sont déclenchées 14 mois avant l'expiration normale du mandat, i.e. avant février 1972.

— L'organisme Paix et Développement de la section de Montréal a recueilli un montant de \$17.300 dollars lors de sa campagne Opération-Pakistan.

— Les condamnations consécutives au procès de Léninegrad suscitent divers remous dans le monde. Des protestations arrivent de la part du gouvernement américain, du gouvernement fédéral allemand et même de la part des Israélites et des hommes scientifiques.

— Israël a accepté de reprendre la négociation Jarring.

— M. Nikolas Patolitchev, ministre soviétique du Commerce extérieur s'est rendu à Varsovie, Pologne.

— A l'occasion du 10e anniversaire de l'accession à l'indépendance du Niger, il y eut un festival nigéro-canadien. Il faut se rappeler la convention relative au financement par le Canada de la Route de l'Unité.

— Cette semaine a marqué le dénouement du procès de Burgos dont le verdict a soulevé bien des émotions dans le monde entier: six condamnations à mort, un acquittement et des peines de prison très sévères pour les 14 autres inculpés. Du Vatican, et de plusieurs pays, des demandes de grâce ont été envoyées au général Franco.

— Les présumés assassins du ministre du Travail, Pierre Laporte, et membres felquistes ont été capturés et devront subir leur procès prochainement.

La situation de l'emploi au Canada reste préoccupante

Au cours de la deuxième semaine de novembre, l'effectif total de la main-d'oeuvre canadienne était de 8.400.000 personnes. Selon le Bureau fédéral de la statistique, 7.924.000 canadiens étaient alors titulaires d'un emploi et 476.000 inscrits sur des listes de chômage.

Par rapport au mois précédent, l'effectif de la main-d'oeuvre était en baisse de 12.000 unités. Le nombre de personnes titulaires d'un emploi avait diminué de 69.000 tandis que le nombre de chômeurs s'accroissait de 57.000.

Comparativement au même mois de l'année précédente, l'effectif de la main-d'oeuvre, le nombre de personnes employées et le nombre de chômeurs ont augmenté respectivement de 285.000, 163.000 et 122.000 par rapport à novembre 1969.

L'accroissement net du nombre de chômeurs masculins (+54.000) intervient pour une grande part dans l'augmentation globale du nombre de chômeurs.

Entre les mois d'octobre et de novembre, le nombre de personnes employées est tombé de 45.000 dans la région des Prairies, de 15.000 en Ontario et de 12.000 dans la région de l'Atlantique. Le Québec et la Colombie Britannique ont enregistré de faibles augmentations mais le nombre de chômeurs est plus élevé qu'en novembre 1969 dans toutes les régions du Canada.

En novembre, le taux de chômage était de 5,7% contre 5,0% en octobre et 4,4% en novembre 1969.

Surplus de main-d'oeuvre dans l'industrie forestière

Un comité fédéral-provincial formé en 1967 pour étudier le problème de la main-d'oeuvre dans l'industrie forestière a remis son rapport au ministre québécois du Travail Me Jean Cournoyer.

La principale conclusion de ce document semble bien être que l'industrie forestière souffre d'un surplus de main-d'oeuvre. Le nombre d'emplois dans le secteur forestier a baissé, depuis quelques années, de 60.000 à 35.000. L'étude du comité a permis de constater

Le vérificateur des comptes responsable devant l'assemblée

Le vérificateur général des comptes-tel est le nouveau nom de l'auditeur de la province-sera désormais nommé par l'Assemblée nationale sur proposition du Premier ministre. Tel est la teneur d'un amendement proposé par le Ministre des finances Raymond Garneau au comité ministériel chargé d'étudier la réforme de l'administration financière.

La durée du mandat du vérificateur général sera de dix ans. De même que ses adjoints et employés, il relèvera directement de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi 55 propose la restructuration des organismes gouvernementaux responsables de l'administration financière du gouvernement. En particulier:

Le Conseil de la trésorerie deviendra le Conseil du trésor; formé de

(Suite à la page 13)

que le nombre d'emplois spécialisés est en nette progression en raison de la mécanisation des tâches, tandis que le secteur non spécialisé marque une diminution constante.

Le bûcheron québécois, selon le même rapport est de tempérament plus nomade que son confrère de l'Ontario ou de la Colombie Britannique, et il est moins porté à se considérer comme un professionnel.

Augmentation du prix de gros pour les essences Shell

A la suite de la hausse de prix de 25 cents le baril accusée pour le pétrole brut canadien, la compagnie Shell Canada a annoncé une hausse de ses prix de gros pour les essences et les carburants diesel, de même que ses prix au consommateur pour les huiles de chauffage, pour la région de l'Ontario, à l'ouest de la vallée d'Ottawa.

Ces nouveaux prix sont entrés en vigueur le 23 décembre. Les augmentations varient entre 0,8 d'un cent à 1 cent le gallon, la plus faible s'appliquant au nord de l'Ontario. Les huiles de chauffage subissent une majoration de 1 cent dans toute la région.

La faible augmentation du prix

des essences dont jouit le nord de l'Ontario est à l'issue des économies réalisées par la compagnie sur ses coûts de distribution. Shell a signalé qu'au cours des quinze dernières années, le prix de gros de l'essence s'est avéré remarquablement stable. Pour l'essence de qualité ordinaire vendue aux détaillants de Toronto, Shell bénéficie désormais d'un excédent d'un peu plus de 1 cent le gallon sur la recette enregistrée en 1955. Le nouveau prix de gros est de 24,4 cents le gallon, la taxe fédérale de vente de 2,1 cents y comprise. A Toronto, le prix au consommateur pour les huiles de chauffage a été porté à 21,9 cents le gallon.

Modification de la Loi sur les corporations canadiennes

Ron Basford, ministre de la Consommation et des Corporations, a annoncé que le gouvernement se propose de proclamer en vigueur le 31 mars 1971 la plupart des modifications apportées récemment à la Loi sur les corporations canadiennes.

Le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes, a été adopté par le Parlement le 6 octobre 1970 et a été sanctionné le 7 octobre 1970.

Etant donné que ladite Loi apporte d'importantes modifications à la Loi actuelle, la proclamation de la date de sa mise en vigueur a été retardée pour permettre à tous les intéressés de se familiariser avec les nouvelles dispositions et de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la nouvelle loi.

Par conséquent, toutes les dispositions du Bill C-4, sauf celles qui concernent la répartition du revenu brut par catégorie d'opérations, seront proclamées en vigueur le 31 mars 1971. L'article ayant trait à la répartition du revenu par catégorie d'opérations entrera en vigueur le 31 juillet 1971 afin d'assurer aux vérificateurs un délai raisonnable pour la préparation et l'exécution de leurs opérations de vérification en fonction des exigences relatives à la divulgation.

Le ministère a préparé un exposé préliminaire du règlement et du formulaire requis en vertu du Bill C-4.

En général, le projet de règlement et de formulaire correspond de près à la réglementation des provinces qui ont adopté des lois uniformes dans ce domaine. La réglementation et les formules n'ont été modifiées que là où il y avait nécessité d'établir les différences entre le Bill C-4 et les lois provin-

ciales. L'uniformité des règlements fédéral et provinciaux rendra plus facile l'observance des stipulations de la Loi sur les corporations canadiennes.

Aide accrue à l'expansion des exportations

Les exportateurs canadiens ont appris qu'à compter de la semaine prochaine, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) augmentera les bénéfices de ses polices d'assurance-crédit émises sur les biens de consommation et autres marchandises, et ce, sans hausse de primes. De plus, cet accroissement de bénéfices s'appliquera non seulement à toutes les nouvelles polices, mais aussi aux polices déjà en vigueur.

Le président, M. Hugh T. Aitken, a en effet annoncé que la SEE assumera une plus grande part des pertes subies lors d'un refus des marchandises par un acheteur étranger, où le refus ne découle pas d'un bris de contrat et où des procédures contre l'acheteur ne donneraient aucun résultat satisfaisant. Dans le cas de refus de marchandises exportées après le 1er janvier 1971, l'exportateur devra assumer une première perte de 15% de la valeur brute facturée et la SEE paiera 90% du reste de la perte. Selon les termes des polices émises avant cette date, le montant maximum payé par la Société n'excédait jamais 40% de la valeur brute facturée.

La SEE est la société de la Couronne qui offre à l'exportateur canadien un service de protection contre le non-paiement de créances

(Suite à la page 11)

Conseil canadien du développement social

Le Conseil canadien de Développement social constituera un groupe de travail de citoyens avec mission de répondre au livre blanc fédéral sur la sécurité de revenu.

"Le but des livres blancs est de favoriser la discussion et le débat", dit M. Charles Hendry, président du Conseil. "Le Conseil répond à cette invitation. Nous nous proposons d'effectuer un examen intensif des mesures de sécurité de revenu proposées, les rattachant aux autres propositions récemment formulées par le gouvernement ainsi qu'aux questions générales de sécurité sociale et de développement social. Nos recommandations seront formulées en conséquence."

M. John M. Godfrey, c.r. de Toronto, réputé chef de file d'organismes communautaires et natio-

(Suite à la page 11)



Robert Tessier:
"Monsieur Minute"

Une minute économisée par-ci par-là peut se traduire par d'importantes économies sur le nettoyage d'un immeuble. Or, une compagnie de l'importance du Service moderne de nettoyage des immeubles peut se permettre de former des employés capables de faire le travail plus rapidement... et c'est là précisément la tâche de Bob Tessier.

Cette formation n'est toutefois qu'un des avantages qui font de "Moderne" le plus important entrepreneur de nettoyage d'immeubles du Canada. Son importance vous fait profiter non seulement d'excellents programmes de formation de personnel, mais aussi de travaux de recherche, de perfectionnements des produits et du matériel de nettoyage, ainsi que d'une vaste expérience.

"Moderne" donne ce qu'il promet: un nettoyage plus satisfaisant de votre immeuble pour les sommes affectées à ce travail.

Nous nous ferons un plaisir de vous montrer comment "Moderne" vous permet d'économiser. Il y a un bureau de "Moderne" dans votre voisinage.



**SERVICE D'ENTRETIEN
DES IMMEUBLES**
UNE DIVISION DE DUSTRAVE
ENTREPRISES, L'INC.

B. P. 8381, Ottawa 8
Succursales dans
toutes les grandes villes

LE PLUS IMPORTANT NETTOYEUR D'IMMEUBLES AU CANADA

Les contradictions d'une politique

"L'examen des diverses conséquences de l'établissement, d'autorité, de la parité inter-régionale dans l'industrie de la construction nous conduit inévitablement à considérer cette politique comme non fonctionnelle, eu égard aux objectifs avoués du gouvernement: plein emploi, stimulation de l'activité économique dans les régions périphériques et réduction des disparités inter-régionales de revenus."

"Les augmentations de salaires qui, en province, résulteraient de l'établissement de la parité avec Montréal, varient entre 34,4% et 8,6%; les augmentations de prix entre 11,8% et 3,0%."

"Dans la mesure où l'élasticité de la demande par rapport aux prix est la même pour toute l'industrie, on peut croire que, du seul fait des réductions dans les quantités demandées de biens produits par l'industrie de la construction, la parité entraînerait des baisses d'emplois dans la construction de 4,5% à 17,7% selon les régions."

"L'établissement de la parité salariale favoriserait l'expansion des grandes entreprises, celles de Montréal en particulier. De plus, à moins que ne soit déjà atteint le plein-emploi dans la construction dans les grands centres, l'établissement de la parité rend beaucoup moins attrayante l'embauche de travailleurs locaux. Ces conséquences seront ressenties avec d'autant plus d'intensité, selon les régions, que les salaires y étaient bas, relativement à Montréal."

"L'incidence de la parité, du point de vue du revenu réel des consommateurs des régions autres que Montréal, sera nettement défavorable et ce, en règle générale, d'autant plus dans les régions où les coûts de construction résidentielle sont déjà les plus élevés."

"Même dans les circonstances les plus favorables, l'effet possible de l'augmentation des revenus nominaux dans la construction est négligeable, comme stimulant à l'activité économique régionale."

"De quelque point de vue que ce soit, l'établissement, par l'autorité provinciale, de la parité des salaires dans l'industrie de la construction, ne peut être considéré, au mieux, que comme un moyen très inefficace de réduire les inégalités régionales et, de façon plus réaliste, comme une politique allant à l'encontre de l'objectif."

"Notons enfin que la parité des salaires dans la construction est de nature, dans l'avenir, à faire accentuer les pressions en faveur de mesures légales de protection de l'emploi local et régional. Ces mesures tendent évidemment à balkaniser le marché québécois de la main-d'oeuvre aux dépens du niveau de revenu réel des consommateurs, du niveau de vie réel de la population et de la croissance économique de l'ensemble de la province."

Conclusions d'une étude économique réalisée par François D. Lacasse, professeur à l'Université de Montréal à l'intention de la Commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre du Québec.

LES AFFAIRES

Président: **Julien Lévasseur**
 Directeur général: **Claude Coupal**
 Rédacteur en chef: **Jean V. Baltayan**
 Rédacteurs: **Nicole Lavoie-Cassista, Michel Vastel, Jean-Pascal Lion**

Correspondants réguliers:

François Gauthier, économiste à l'Université Laval; **François Charette**, B.A. L.Sc. Comm. professeur de finance et placement à l'École des Hautes Etudes Commerciales; **Charles Atala**, L.L.L. conseiller en droit international; **José Callès**, C. d'A.A., A.I.A.C.; **Reynald N. Harpin**, analyste financier; **Patrick Desdemaïne-Hugon**, diplômé de l'École Supérieure des Transports de Paris; **Philippe Hurteau**, B.A. L.Sc. Comm. Adm. A. Directeur de la publicité: **Claude Coupal**
 Représentants à Montréal: **Claude Martin** et **Patrick Evans**
 Bureau de Toronto: **gérant, Donald Routley**, 84 Yorkville, Toronto, tél.: 964-2271
 Ouest canadien et Californie: **D.D. Davidson**, National Advertising Representative, suite 123, 845 Hornby St. Vancouver, B.C.
 Europe: **Paul Singer-Lawrence**, 54 Burton Court, London S.W. 3, England
 Directeur du tirage: **Georges Larivière**; Production: **Nicole Vézina**
 Composé aux ateliers des Entreprises Gérard Inc., Montréal et imprimé par Richelieu Roto-Litho, Saint-Jean.

Abonnement: un an (52 numéros): \$9,00; deux ans (104 numéros): \$15,00; trois ans (156 numéros): \$20,00; cinq ans (260 numéros): \$30,00
 EUROPE \$15,00 (annuel) — poste aérienne, ajouter \$20,00

La reproduction intégrale ou partielle d'articles signés publiés par le Journal n'est soumise à aucune autorisation préalable mais doit cependant être accompagnée de la mention "Les Affaires".

(Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0923)

Chèque de \$1,700. remis aux clubs 4-H du Québec

Par l'entremise de son adjoint parlementaire, monsieur Jean Perreault, le ministre des Richesses naturelles, monsieur Gilles Massé, a remis, un chèque au montant de \$1,700, à monsieur Jules Breton, directeur général administrateur des Clubs 4-H du Québec, à titre de subvention dans le but de promouvoir une campagne d'information auprès des jeunes membres de l'Association, en faveur de la conservation des eaux.

En effet, dans leur programme d'action, les Clubs 4-H, organisme promoteur de la conservation, avaient, depuis 1969, associé la ressource "eau" à la forêt, domaine dont ils assurent la protection d'une façon spectaculaire.

Cette initiative nouvelle des Clubs 4-H fut bien accueillie de la Direction générale des Eaux du ministère, étant donné que l'eau et la forêt constituent deux richesses naturelles de très grande valeur au Québec.

Microfilmage de vieux documents au ministère des terres et forêts.

Des spécialistes poursuivent un véritable travail de moine au ministère des Terres et Forêts du Québec. Il s'agit du microfilmage de tous les documents officiels du ministère se rapportant à l'arpentage du territoire québécois depuis les origines de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours.

Ce travail de microfilmage a été entrepris à l'automne 1966 par le Service de l'arpentage et de la géodésie du ministère. Les experts comptent compléter leur tâche immense et délicate d'ici quelques mois. Bien entendu, le ministère des Terres et Forêts n'en aura pas fini pour autant avec le microfilmage de ses documents officiels, puisque d'autres services comme celui du cadastre et celui des archives feront de même avec toutes les pièces et les documents officiels qui reposent dans les filières ou les armoires du ministère.

Un travail considérable, dirigé par MM. Lucien Dionne et Michel Joncas, employés au service du ministère des Terres et Forêts, a déjà été fait jusqu'à maintenant. Plus de quatre millions de photographies ont été prises, représentant environ 90% des documents classés au Service de l'arpentage et de la géodésie.

On a déjà microfilmé les carnets de notes des arpenteurs depuis le début de la colonisation française en Amérique, ainsi que les plans et rapport d'arpentage, les procès-verbaux sur l'arpentage des cantons et seigneuries du Québec. La plupart des cartes géographiques et plans de division de lots, depuis les fameuses cartes de l'arpenteur du Roi, le sieur Gédéon de Catalogne, ont aussi été filmés et sont conservés précieusement en deux exemplaires pour les chercheurs et le travail des arpenteurs.

Service de stationnement à l'Aéroport International

L'Aéroport International de Montréal possède maintenant un service-stationnement de conception entièrement nouvelle, qui repose principalement sur un système de poste émetteur-récepteur des plus efficace.

Tout à côté du Montréal Aéroport Hilton, le Parc Aéro offre aux voyageurs un service rapide de transport par mini-bus de la voiture à l'aérogare. Tous les chauffeurs sont de jolies jeunes femmes fort attrayantes.

Des situations embarrassantes, tel mauvaise température, une circulation ralentie, l'urgence soudaine d'un voyageur sont contournées facilement grâce à la communication établie par radio entre la conductrice et le bureau de Parc/aéro. En cas de panne, un autre autobus est dépêché immédiatement sur les lieux.

Economiste canadien au Pakistan

Un économiste du ministère de l'agriculture du Canada, M. William Darvoch, de la division de la gestion agricole, s'est joint récemment à un groupe de spécialistes déjà arrivés au Pakistan. Ces derniers organisent le plus rapidement possible l'aide à apporter aux régions qui ont souffert des raz de marée et inondations.

M. Darvoch a été mis à la disposition de la Banque mondiale pour une période de six à huit semaines. Il rejoindra quatre autres Canadiens qui font partie du groupe. La plupart des autres membres viennent des Etats-Unis.

Les souscriptions en 1970

La compagnie nationale canadienne G.A. Brakelev et sa filiale, la maison Carillon, spécialisées en oeuvres philanthropiques et campagnes de souscription rapportent qu'en 1970 les Canadiens ont démontré beaucoup de générosité. Ils versaient des contributions pour \$547 millions soit \$25,40 par personne en faveur des oeuvres philanthropiques. En 1970, les dons ont diminué de \$11 millions.

Le président, M. Arthur Maybee, précise que les fonds charitables, les hôpitaux, les universités, les oeuvres religieuses et d'autres institutions soutenues par des dons personnels ont reçu des sommes de l'ordre de \$475 millions. Le don le plus notable fut le don d'un million de dollars donné par M. Samuel C. Nickle, Sr. à l'université de Calgary.

M. Maybee affirmait que la participation philanthropique par les compagnies nationales était de \$72 millions, c'est-à-dire trois fois plus élevée que celle d'il y a vingt ans bien que le montant souscrit en 1970 soit moindre qu'en 1969.

"La philanthropie semble offrir de très bonnes possibilités pour 1971" disait M. Maybee. "Les chefs de file qui auront anticipé leurs besoins financiers et planifié avec imagination leurs programmes de demain, obtiendront les meilleurs résultats."

Cette étude sur la générosité des canadiens est fondée sur l'information recueillie par les agences de cette société à travers le Canada.

Un nouveau directeur général de Baby Bear Shoes

L'année 1971 marquera une nouvelle étape dans l'histoire à succès de la Baby Bear, manufacturier des chaussures 5-12 pour enfants.

M. Pierre Geoffrion, professionnel de la chaussure depuis 15 ans, vient d'être nommé à la direction générale de la Baby Bear Shoes de Saint-Georges, Beauce, au Québec.

M. Geoffrion remplace à ce poste M. Dominique Chupin qui depuis quelques années avait su redonner à la compagnie le dynamisme nécessaire pour la relancer sur le marché après de nombreuses années d'insuccès sous l'administration précédente. M. Chupin pour sa part a été promu directeur général d'une filiale du groupe Mary-Musset en Europe.

Subvention fédérale au centre sanitaire Kateri de Caughnawaga

Le gouvernement fédéral vient d'approuver l'octroi d'une subvention de \$44,677,85 au Centre sanitaire Kateri de Caughnawaga (Québec). M. Ian Watson, député de Laprairie, a annoncé la nouvelle au nom de M. John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ce montant, accordé en vertu du Programme de subventions fédérales à l'hygiène, permettra l'établissement d'un centre sanitaire dans la réserve indienne de Caughnawaga. On y dispensera des soins médicaux complets, y compris les soins pédiatriques et autres traitements spécialisés, ainsi que les soins d'urgence et d'hygiène préventive. De plus, le centre sera pourvu d'un service de navette qui le reliera aux hôpitaux de Montréal.

Le nouveau Centre sera l'un des premiers, au Canada, à être situé dans une réserve indienne et administré sur place.

Un nouveau comité exécutif à l'hôpital Maisonneuve

À l'issue de l'assemblée annuelle tenue le 15 décembre 1970, le Conseil des médecins de l'Hôpital Maisonneuve a élu son Comité Exécutif pour l'année 1971 composé des personnes suivantes: Président: Dr Serge Carrière, interniste. Vice-président: Dr Michel Lacombe, interniste. Secrétaire: Dr Fernand Laurendeau, chirurgien. 1er conseiller: Dr Pierre Paul Barry, anesthésiste. 2e conseiller: Dr Jean-Réal Brunette, chirurgien.

Félicitations et Heures de remerciement aux membres désignés.

Le Savoir-Faire Canadien

LE SAVOIR-FAIRE CANADIEN contribue à la création du Crown Center à Kansas City, Missouri dont le coût s'élève à \$200,000,000. Un hôtel de 750 chambres est en voie de construction et fera partie du réaménagement d'un secteur de 100 acres au coeur de cette ville américaine. Le travail est effectué par une société canadienne, La Société d'Administration Concordia Ltée. L'ingénieur du projet, Pier e Rinfret, et un vice-président de Concordia, W. Michael Flanagan, tous deux de Montréal, surveillent le projet.

NOTES BIOGRAPHIQUES



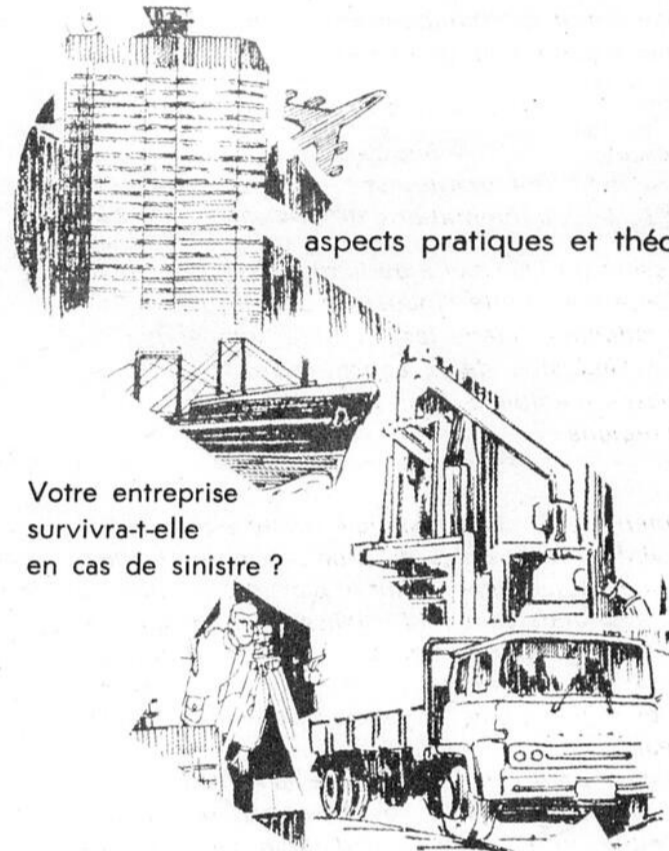
René Callès est né en 1936. Après ses études pour l'obtention du baccalauréat, il débute en 1955 sa carrière dans l'assurance.

Depuis plusieurs années, il exerce la profession de courtier d'assurance. Membre de l'Association des courtiers d'assurance de la Province de Québec, il siège au Conseil d'administration de cette corporation professionnelle.

Il a déjà siégé au comité des examens de l'Association des courtiers d'assurance de la Province de Québec et actuellement, il est l'un des professeurs désignés par l'Association pour enseigner un cours d'assurance en technique avancée au Cégep du Vieux Montréal.

Il est diplômé de l'Institut d'assurance du Canada avec titre de Fellow. Il a également siégé au comité de révision et de refonte des cours de l'Institut.

Il a déjà signé plusieurs articles techniques sur l'assurance dans la revue « Assurances », dont certains ont été traduits par la Presse Internationale des Assurances. Il est également l'auteur de plus d'une centaine d'articles sur l'assurance publiés dans le journal Les Affaires.

L'ASSURANCE GÉNÉRALE
ET L'ENTREPRISE

aspects pratiques et théoriques

Votre entreprise
survivra-t-elle
en cas de sinistre ?

PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.

VIENT DE PARAÎTRE

CONTENU

Résumé de la table des matières de ce
volume de 320 pages

PREMIÈRE PARTIE:

principes généraux

CHAPITRE I

Les risques de l'entreprise

- a) Risques assurables
- b) Relevé des risques
- c) Evaluation des risques
- d) Contrôle des risques
- e) Auto-assurance
- f) Transfert des risques

CHAPITRE II

Comment s'assurer

- a) Sous-assurance
- b) Protection incomplète

CHAPITRE III

Primes et assurances

- a) Coût des assurances
- b) Aperçu de la tarification
- c) Tarification rétrospective

CHAPITRE IV

L'annulation du
contrat d'assurance

DEUXIÈME PARTIE:

Aspects pratiques
de l'assurance

CHAPITRE I

Le contrat et ce qu'il
contient

- a) La police d'assurance
- b) En cas de sinistre

CHAPITRE II

L'assurance-incendie

- a) Garanties
- b) Conditions

- c) Valeur des biens assurés
- d) Règle proportionnelle
- e) Assurances accessoires

CHAPITRE III

L'assurance explosion

- a) Avec la police-incendie
- b) Avec la police-chaudière

CHAPITRE IV

L'assurance-vol

- a) Principes sous-jacents
- b) Vol des marchandises
- c) Vol d'argent
- d) Vols commis par les employés

CHAPITRE V

Les assurances de
responsabilité

- a) Quelques idées générales
- b) Quelques conditions
- c) Risques assurables
- d) Biens dont on a la garde
- e) Responsabilité professionnelle
- f) Responsabilité patronale

CHAPITRE VI

L'assurance-automobile

- a) Le contrat
- b) Engagements de l'assureur
- c) Engagements de l'assuré
- d) Tarification

CHAPITRE VII

L'assurance des risques
divers

- a) Quelques idées générales
- b) Les garanties
- c) L'équipement de bureau

- d) L'équipement mobile
- e) Les travaux terminés
- f) Les biens en transport

CHAPITRE VIII

L'assurance contre les
accidents

- a) Le besoin d'assurance-accident
- b) Les modalités
- c) L'homme-clé

CHAPITRE IX

Les cautionnements

TROISIÈME PARTIE:

étude de cas

- Première étude: La Compagnie Manugaz, Inc.
- Deuxième étude: Transroubec Inc.
- Troisième étude: La Compagnie Ixigreczed Inc.

Considérations générales
sur l'industrie de
l'assurance

- a) Le champ des assurances
- b) Qu'est-ce que l'assurance?
- c) L'assurance privée
- d) Cadre financier

CINQUIÈME PARTIE:
documents de référence

- a) Le Code civil
- b) La loi sur les assurances
- c) Les polices d'assurance

9 TABLEAUX
INDEX

(Procurez-vous votre exemplaire
dès maintenant \$6.00)

Destiné au monde des affaires et au domaine de l'enseignement, ce volume a pour but de faciliter l'étude et la compréhension de l'assurance tout en démontrant comment la réalisation d'un risque peut compromettre sérieusement la situation financière d'une entreprise.

Car c'est au cœur de l'entreprise que se retrouvent tous les besoins d'assurance, que se situent les risques et que s'arrêtent les moyens d'action. Avant de songer à souscrire une assurance, les administrateurs doivent définir leurs besoins en cette matière.

Dans notre société économique actuelle, l'entreprise qui commet des erreurs de jugement et qui manque de vigilance s'expose bien souvent à de nombreux désagréments. En matière d'assurance, il lui faudra surtout faire preuve de discernement.

Cet ouvrage ne fera pas du chef d'entreprise un spécialiste en matière d'assurance; il ne le dispensera pas non plus d'avoir recours aux services d'un courtier d'assurance compétent. Il lui permettra cependant d'examiner les activités de son entreprise en fonction des risques auxquels elle est exposée, de comprendre l'importance de communiquer à son courtier tous les faits et renseignements essentiels à la préparation d'un programme d'assurance bien adapté à ses besoins et de prendre en temps et lieu des décisions sages en toute connaissance de cause.

Veillez m'expédier..... volume(s) intitulé(s):

L'ASSURANCE GÉNÉRALE ET L'ENTREPRISE

par René Callès, C.d'A.A. F.I.A.C.

Entreprise
Nom
Adresse
Ville
Prov. Tél.:

Paiement inclus: \$

Expédiez P.S.L. (C.O.D.) \$

Coût du volume \$6.00 incluant les frais d'expédition

P.S.L. (C.O.D.) 50c d'extra

PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.

635 est, Henri-Bourassa, Mtl 357. — 381-1888

Formalités de l'incorporation: les lettres patentes

Me Maurice Martel C.R. en collaboration avec Me Paul Martel



La requête et autres documents ont été préparés conformément à la loi, et soumis au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives. Comme on l'a déjà dit, celui-ci a la discrétion d'accéder ou non, à la demande des requérants et leur octroyer des lettres patentes constituant leur compagnie en corporation. Prenons le cas habituel où il accepte d'émettre ces lettres patentes. Que sont-elles, et quel est leur effet?

Contenu des lettres patentes

Les lettres patentes relatent toutes les allégations de la requête (obligatoires et facultatives) et du mémoire des conventions "dont la mention est jugée nécessaire par le Ministre" (article 9). En pratique, les lettres patentes ne sont généralement que la reproduction presque textuelle de la requête, "sous le seing et le sceau du Ministre".

Avis à la Gazette Officielle

Pour que le public sache qu'une nouvelle personne est née, et pour qu'il soit avisé qu'un document public, dorénavant censé connu de tous (nous reviendrons plus tard sur ce caractère public des lettres patentes) a été émis, le Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives donne avis de l'octroi des lettres patentes dans la Gazette Officielle (article 11; fédéral article 9).

Effet des lettres patentes

La compagnie naît à compter de la date des lettres (article II), et non de celle de l'avis dans la Gazette dont nous venons de parler.

Ce qui signifie que même si le Ministre tardait à publier cet avis dans la Gazette Officielle, la naissance de la compagnie ne serait pas de ce fait retardée. Qui plus est, elle ne passe pas par une période d'enfance ou, pour employer une expression plus juridique, de "minorité": dès sa naissance, la compagnie a sa pleine capacité. On peut la comparer à Athéna, qui vit le jour en jaillissant, déjà adulte et toute armée, du front de son père Zeus. Bien sûr, il lui reste à élaborer son organisation interne en adoptant ses règlements, mais vis-à-vis des tiers elle est déjà parfaitement capable d'opérer et de contracter.

Correction des lettres patentes. Quand les lettres patentes émises renferment quelque erreur de nom, ou une désignation inexacte, ou une faute du copiste, le Ministre peut ordonner qu'elles soient corrigées ou annulées et remplacées par des lettres patentes correctes (article 12, fédéral article 10).

Les lettres patentes ainsi corrigées ou les nouvelles lettres patentes ont le même effet que si elles avaient été émises correctement à la date des lettres patentes originales. Les droits acquis des tiers ne sont cependant pas affectés par

cette correction ou ce remplacement rétroactif.

Etant donné que les lettres patentes sont un document public, dont tous sont censés avoir pris connaissance par suite de l'avis de leur émission dans la Gazette Officielle, il est naturel que le public soit avisé que ce document qu'il a présumément lu a été corrigé: c'est pourquoi le Ministre donne avis de la correction dans la Gazette Officielle.

Notons en passant l'article 5 de la loi, qui stipule que les lettres patentes ne sont ni nulles ni annulables à raison de quelque irrégularité dans les formalités d'obtention des lettres patentes, car ces formalités ne sont que réglementaires.

Amendement aux lettres patentes: les lettres patentes supplémentaires

1- **Lettres patentes supplémentaires.** Le mode de correction prévu à l'article 12 ne s'applique pas aux erreurs imputables au Ministre: c'est à lui de réparer les erreurs de ses copistes sans que cela nécessite des démarches compliquées de la part de la compagnie.

Mais le Ministre n'est tenu que de ses erreurs: c'est donc dire que l'article 12 ne s'applique pas aux erreurs commises par les requérants eux-mêmes dans leur requête, et encore moins aux amendements que la compagnie veut apporter à certaines dispositions devenues inadéquates de ses lettres patentes.

Pour que soient modifiées ces dispositions indésirables peu importe si leur insertion a été due à l'inattention, l'imprévision ou l'incompétence des requérants, peu importe aussi si on veut maintenant les changer pour qu'elles répondent à de nouveaux besoins imprévisibles lors de leur insertion, certaines démarches sont nécessaires.

Le principe général est que pour modifier des lettres patentes il faut procéder par voie de **lettres patentes supplémentaires**. Pour obtenir ces lettres patentes supplémentaires, il faut suivre la même procédure que celle utilisée pour l'obtention des lettres patentes elles-mêmes, soit une requête au Ministre, avec affidavit. Au préalable, il faut avoir fait approuver l'amendement proposé par les 2/3 des actionnaires, sous forme de règlement (ou résolution, article 34). Ajoutons à cela le tarif statutaire qui est de \$100 ou plus dans la plupart des cas, et nous comprenons aisément pourquoi je disais la semaine dernière qu'une charte mal rédigée risquait d'apporter des déboires: en effet, que de complications et de dépenses pour en changer les termes!

2- **Mode, spécial d'amendement dans 3 cas.** Le législateur, conscient que certaines dispositions des lettres patentes sont si fréquemment appelées à être amendées qu'il serait trop onéreux et tracassier, tant pour le Ministre que pour les compagnies, d'exiger des lettres patentes supplémentaires à chaque fois qu'elles doivent être changées, a prévu pour ces dispositions un mode d'amendement plus simple. On retrouve ce mode spécial d'amende-

ment dans trois cas:

1. - Changement du siège social
2. - Changement du nombre d'administrateurs
3. - Changement du nom de la compagnie.

18e année de croissance pour les plastiques américains

La production américaine de plastiques en 1970 atteindrait les 18.69 milliards de livres, soit une augmentation de 2% par rapport aux 18.33 milliards de livres en 1969. Ce gain, quoique moins important que la moyenne de 10 ou 12% enregistrée, au cours des précédentes années, marque cependant la 18e année consécutive de croissance de l'industrie des plastiques américains.

Ces prévisions ont été rendues publiques par M. Ralph L. Harding, vice-président exécutif de la Société des Plastiques (SPI). Elles se basent sur les plus récents rapports de la Commission américaine des tarifs.

"La récession économique générale a été un facteur très important dans le tassement relatif de la courbe de croissance de l'industrie des plastiques", a dit M. Harding. Il a également ajouté que la grève à la General Motors a fait perdre à l'industrie une production de 20 milliards de livres.

Les trois principaux produits — polyéthylène, vinyles et styrènes — ont tous enregistré des gains en 1970. Le polyéthylène, le plus gros volume de production, accuse une croissance de 7.3% en 1970, les vinyles 2.1% et les styrènes 5.2%.

Les marchés qui ont le plus contribué à cette croissance sont ceux de la construction, des emballages, du transport, de l'équipement industriel. On estime que la construction à elle seule consomme 25% de toute la production américaine de plastiques.

La Banque de Montréal

Les exportations canadiennes: une satisfaction et un défi

L'exportation représente plus des deux tiers de la croissance économique au Canada en 1970, ce qui fait ressortir avec encore plus de force leur importance pour l'économie du pays. Il peut donc être intéressant, souligne la Banque de Montréal dans sa "revue des affaires" d'examiner les derniers changements survenus dans la structure du commerce des marchandises au Canada aussi bien que dans sa position concurrentielle sur les marchés du monde, à la fois en ce qui concerne les grandes catégories de produits et leur répartition géographique.

Si on écarte les effets de certains facteurs, tels les arrêts de travail, la tendance à la diversification que présente la composition des exportations canadiennes semble s'être maintenue jusqu'en 1970: la part des produits fabriqués a plus que doublé durant les années soixante, pour atteindre 16% même en excluant les automobiles. "C'est à la fois une cause de satisfaction et un défi". C'est une satisfaction, d'après la Revue de la Banque de Montréal, parce qu'un pays qui réussit à compter moins sur des exportations de matières premières cesse également d'être aussi vulnérable aux fluctuations importantes des conditions de l'offre et de la demande mondiale dont dépendent ces produits. Autrement dit, un plus large éventail de produits assure une croissance plus régulière des exportations, à condition bien sûr que les produits exportés, canadiens en l'occurrence, soient compétitifs sur les marchés mondiaux.

L'accroissement de la concurrence est précisément le défi auquel faisait allusion la Banque de Montréal, et qui accompagne la diversification des exportations, parce que la concurrence mondiale dans le domaine des produits fabriqués est généralement plus serrée que dans celui des matières premières. Producteur important de matières premières, le Canada n'a comme concurrents dans ce domaine sur les marchés mondiaux qu'une poignée d'autres pays, mais ses exportations de produits fabriqués doivent soutenir la concurrence de presque tous les autres pays industrialisés.

Par opposition avec la tendance à la diversification des produits

exportés, on assiste par contre à une tendance à la concentration pour la répartition géographique des exportations canadiennes. La dépendance du Canada à l'égard du marché américain a grandi d'année en année, en même temps que la part des exportations passait de 57% en 1960 à 71% en 1969. "On ne saurait considérer ce fait comme favorable, et pour deux raisons. Premièrement, c'est un fait d'observation courante que les importations des Etats-Unis sont plus sensibles aux fluctuations de l'activité économique que celles de la plupart des autres pays développés, parce que les Etats-Unis comptent sur leurs importations avant tout pour satisfaire des besoins maximaux qui excèdent la capacité productive du pays. Deuxièmement, le fait que la demande de plus de 14% du total de la production canadienne est liée à la politique commerciale d'un autre pays constitue une situation difficilement rassurante". "tout spécialement ces derniers temps, où l'on assiste à une poussée du protectionisme aux Etats-Unis". C'est pourquoi l'on considère la nette diminution de la part des exportations canadiennes vers les Etats-Unis en 1970 (65%) comme bénéfique.

D'un autre côté, remarque la Banque de Montréal, si la diminution de la dépendance du Canada à l'égard du marché américain se produit aux dépens de la croissance générale des exportations, les avantages à recueillir d'une plus grande diversification géographique deviennent plutôt douteux. "En fait, il y a des indices qui font penser qu'il pourrait fort bien en être ainsi." Une des grandes raisons, certainement de l'accroissement de la part des exportations du Canada à destination des Etats-Unis a été l'accord sur les produits automobiles entre les deux pays, et les statistiques dont on dispose pour 1970 semblent montrer que l'effet de stimulation de cet accord a fini par disparaître. Durant les neuf premiers mois de 1970, les exportations d'automobiles n'ont augmenté que de 6% par rapport à la période correspondante de 1969, alors que entre 1963 et 1969, l'accroissement annuel moyen tournait autour de

(Suite à la page 10)

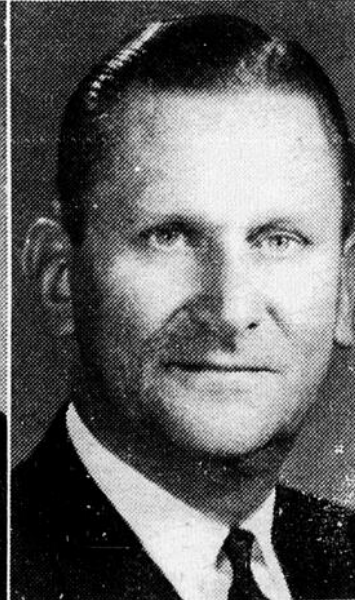
NOMINATIONS CHEZ GENERAL MOTORS



W. G. Cane



N. D. Corfe



R. M. Colcomb

M. L. A. Hastings, directeur des ventes de General Motors of Canada Limited, annonce la nomination de M. William G. Cane au poste de directeur adjoint des ventes, chargé du secteur des véhicules. Le poste de directeur régional pour l'est, précédemment occupé par M. Cane a été confié à M. Norman D. Corfe et c'est M. Richard M. Colcomb qui succède à M. Corfe au poste de directeur régional pour l'ouest, à Calgary. M. Colcomb était précédemment directeur de la zone de Toronto.

M. Bourassa et la langue de travail au Québec

par François Gauthier, économiste.



Le 17 décembre, M. Robert Bourassa déclarait à l'Assemblée Nationale qu'il avait l'intention de faire amender le code du travail dès la reprise des travaux parlementaires l'an prochain "de façon à ce qu'aucun Québécois ne soit traité en citoyen de deuxième classe parce qu'il parle le français au Québec". Cette déclaration du Premier Ministre a été faite à la suite des négociations entre la firme GM et ses employés de l'usine de Sainte-Thérèse. Les employés de cette firme auraient obtenu ce que l'on a appelé une "concession", c'est-à-dire la possibilité d'exprimer leurs griefs en français. A ce sujet, M. Bourassa a déclaré qu'il "est inadmissible, intolérable que le français soit considéré comme une langue secondaire au Québec".

Le cas de la firme GM remet en lumière un vieux problème difficile et complexe: l'utilisation du français comme langue de travail dans le secteur des activités économiques et, comme on l'a dit, dans l'usine. La réaction de M. Bourassa s'explique aisément. En effet, ce dernier ne peut pas comme ses prédécesseurs remettre indéfiniment à plus tard la solution à ce problème. Le refus ou une lenteur coupable à agir constitueraient pour lui et son parti une stratégie éminemment néfaste sur le plan politique et électoral. Pour éviter un suicide politique, et surtout pour répondre aux aspirations normales et légitimes de la population du Québec, M. Bourassa devra agir et agir d'une façon diligente et établir d'une façon claire et pratique les objectifs et les moyens qu'il entend prendre pour que la situation présente se transforme.

On a dit que le gouvernement al-

lait attendre la réponse à cette question de la Commission Gendron et du Comité interministériel qui a été formé pour étudier ce problème et soumettre un livre blanc sur le français, langue de travail.

On sait que cette Commission travaille depuis déjà un bon moment. Mais on ne peut manquer de s'étonner de la lenteur avec laquelle ce travail se fait surtout si l'on considère que les éléments fondamentaux d'une solution à ce problème appartiennent au domaine des évidences et constituent une des causes principales du climat social et politique malsain qui empoisonne le Québec depuis de nombreuses années. Il est grand temps que l'on dise tout haut ce qu'il faut penser et dire.

Toute solution durable et efficace au problème du français au Québec passe par l'école. En effet, le français constitue la langue de la majorité et il est normal et dans l'ordre des choses que la majorité puisse vivre pleinement et totalement au moyen de sa langue.

Toute langue est entre autres choses un moyen de communication. Par conséquent, si l'on désire que tous les habitants du Québec puissent communiquer, il est essentiel que chacun apprenne le français à l'école indépendamment de toutes autres considérations. Car si une partie seulement de notre population parle le français, il est évident qu'un fossé se crée et que l'on devra continuer à être témoin du séparatisme linguistique et culturel actuel et leurs corollaires, les incompréhensions, l'humiliation, l'intolérance, le ressentiment, la montée d'un sentiment d'aliénation et l'escalade de la violence individuelle et collective.

Tout citoyen Québécois sensé admettra que ses enfants doivent apprendre le français et ont intérêt à le faire afin de participer pleinement à l'ensemble des activités sociales, politiques, culturelles et économiques. Devenu le dénominateur commun de tous les Québécois, le français serait un facteur d'unité et d'unification tandis que le statu quo, continuerait à renforcer la désunion et la division. Quelle personne sensée pourrait soutenir que le contraire est vrai?

Tout Canadien d'expression française du Québec admettra aussi aisément que sa pleine participation à la vie canadienne exige qu'il ait une bonne connaissance de l'anglais. Cela est évident dans le domaine économique et presque évident aussi dans les autres domaines.

Dans le domaine économique, il importe de faire cependant quelques distinctions. En effet, il est évident que l'on ne peut raisonnablement confondre la haute administration ou la direction de l'entreprise (les centres de décisions) avec le reste. Pour accéder aux postes-clés, il est évident que la connaissance de l'anglais et d'autres langues est au moins aussi essentielle que celle du français. En effet, de nombreuses entreprises établies au Québec ont des activités nationales ou multinationales. Ainsi, les filiales de firmes étrangères sont nombreuses et elles s'intègrent sur le plan des activités et de l'administration à un ensemble très vaste qui est le plus souvent couronné par un centre principal de décisions souvent situé aux Etats-Unis. A ce niveau, il va

de soi par la nécessité des choses que les administrateurs Québécois doivent être en mesure de comprendre leurs interlocuteurs anglophones. Et cela est bénéfique puisque l'administrateur Québécois jouit alors d'une mobilité géographique considérable qui lui permet d'accéder aux postes-clés.

Mais il est non moins évident que la situation est tout autre dans l'usine et même, dans certains cas, à certains niveaux administratifs où toutes les activités sont fonction des activités locales ou provinciales. Ainsi, il est inadmissible, "intolérable", comme le dit si bien M. Bourassa que la langue de l'usine ne soit pas la langue de la majorité.

Un autre point mérite d'être mentionné. S'il est vrai que c'est maintenant que le gouvernement du Québec doit prendre des décisions, il est également vrai qu'une solution durable de ces problèmes exigera un certain temps. En effet, il faut bien se rendre à l'évidence qu'en raison de la passivité ou du refus des gouvernements du Québec à instaurer un enseignement suffisant du français dans toutes les écoles du Québec aujourd'hui, il existe une mino-

rité qui ignore le français. Le recyclage ou l'apprentissage constitue toujours une nécessité pénible pour ceux qui ne sont plus d'âge scolaire, pour ceux qui sont déjà engagés dans la vie.

L'apprentissage du français par tous les enfants du Québec (ce qui, bien entendu, n'exclut pas l'apprentissage de d'autres langues) constitue une condition nécessaire à une solution durable aux problèmes actuels mais c'est une solution qui demande du temps et la conviction chez notre élite d'expression française et anglaise qu'il ne peut et qu'il ne doit pas en être autrement si l'on veut créer une unité réelle et bénéfique pour tous les Québécois. Mais, précisément parce que l'apprentissage du français est une mesure efficace seulement à long terme et pour éviter que dans l'entretemps la situation actuelle ne se dégrade à court terme, il importe que M. Bourassa et son gouvernement interviennent en faisant appel au degré de coercition nécessaire et suffisant qui permette à la majorité du Québec de se sentir chez-elle au Québec dans tous les domaines d'activités.

pétrole

Canada.

— Le BIP rapporte qu'en Alberta, le résultat positif des deux derniers forages entrepris sur la structure récifale de Ricinus a conduit à porter de 6 à 12 millions m3 par jour la capacité envisagée par l'usine de traitement de gaz brut. Cette capacité sera utilisée à raison des deux tiers pour le traitement du gaz produit par Aquitaine Company of Canada et d'un tiers pour celui des gisements exploités par d'autres sociétés dans cette région. L'implantation de l'usine a été fixée à Ram River, à proximité immédiate et au nord-ouest du gisement Ricinus. Des négociations sont en cours avec le Canadien National Railways en vue d'assurer l'évacuation de la production de soufre. Trois nouveaux forages vont être entrepris en vue de préciser d'autres extensions possibles de ce gisement de gaz sulfureux.

— Le ministère du Nord canadien, responsable du développement des ressources naturelles du Grand Nord, a largement contribué à l'expansion actuelle des secteurs miniers et pétroliers en augmentant considérablement le volume des investissements dans la mise en valeur des ressources naturelles, le transport et les communications. Ainsi, de 1961 à 1965, les investissements publics sont passés de 10 à 19 millions de dollars et on estime qu'ils ont atteint près de 40 millions en 1969.

C'est ainsi que la découverte de puits importants à Prudhoe Bay et Atkinson Point a entraîné une ruée vers le pétrole canadien, alors que près de 10.000 permis et concessions, couvrant quelque 450.000 acres, ont été accordés à des compagnies canadiennes, américaines et européennes, qui se sont engagées à consacrer des millions de dollars à des travaux d'exploration géologique et géophysique.

Les sommes dépensées dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon pour les recherches pétrolières et gazières entre les années 1963 et 1970 indiquent un accroissement rapide de l'intérêt touchant le développement de ces ressources. On

les estime à 50 millions de dollars pour 1970 par rapport à 16 millions en 1963, ce qui représente une augmentation de plus de 300%.

— La production canadienne d'hydrocarbures liquides au cours de l'année 1970 a atteint en moyenne 1.5 millions de barils par jour, en augmentation de 12% sur l'année précédente. Les ventes de gaz naturel ont dépassé quotidiennement 4.5 milliards de pieds cubes, en hausse de 11.5%. Il est à noter que la production de pétrole brut et de gaz naturel pourrait de nouveau accroître en 1971 si les travaux d'exploration menés dans l'Antarctique et sur le plateau continental atlantique donnent des résultats favorables.

Etats-Unis

— La première livraison d'huile en provenance du gisement de Main Pass a eu lieu en juin dernier. La part d'Aquitaine Oil Corporation dans l'exploitation des gisements du Texas et de la Louisiane a atteint pour les huit premiers mois de l'année 6.050 tonnes d'huile.

— Selon M. McDowell, chairman de la compagnie People Gas, ce n'est pas avant 1975 "au plus tôt" que pourront commencer les travaux de construction d'une conduite reliant le Nord de l'Alaska à la frontière Sud du Canada en raison des problèmes considérables qu'implique la sauvegarde de l'environnement.

— Le département américain de l'Intérieur a finalement accepté de procéder à l'adjudication des concessions pétrolières situées au large de la Louisiane pour lesquelles les grandes compagnies pétrolières ont déjà proposé un total de 2.887 millions de dollars pour les 127 lots mis en vente ce qui constitue un record absolu pour une vente de concessions maritimes. Le gouvernement américain a longtemps différé cette vente par crainte de la pollution qui pourrait subvenir lors de l'exploitation de telles zones. De nombreux accidents dus à une rupture de pipeline ont en effet souillé les eaux territoriales et l'incendie d'une plateforme de Shell a failli tout remettre en question au dernier moment.

IMMEUBLES

J. Levasseur Inc. Immeuble 381-4449

Bâtisse commerciale & industrielle
Rue St-Laurent
Revenu brut: \$40,920, annuel
J. Levasseur Inc. 381-4449, Jean-Paul Levasseur

Terrains Résidentiels, Industriels, Commerciaux,
Longueuil
A partir du Boul. Marie Victorin jusqu'au nord du chemin du Lac Frontage sur Boul. Jean-Paul Vincent.
Prix \$0.35 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Louis Bélanger F.R.I. 321-2781

Terrains Résidentiels-Ind.-Commerciaux
Ville de Laval - Laval des Rapides, Chomedey, Ste-Thérèse Ouest
Prix: de \$0.60 à \$1.60 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Irving Mintz 737-6096

Terrains Résidentiels-Industriels-Commerciaux
Montréal-Nord,
Zonage: duplex ou 3 étages.
Prix de \$1.30 à \$3.25 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Louis Bélanger F.R.I.: 321-2781

Terrain commercial
Rue St-Denis, sud de Sherbrooke
Zonage 7 étages — Plan de bâtisse à suggérer.
Prix: \$25,000.00 Superficie: 2,500 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-7788 Jean-Louis Bélanger, F.R.I. 321-2781.

Pont Viau,
2A 2B Blvd des Laurentides,
12 Desnoyers, (coin de rue) 1er terrain à l'ouest du Pont Viau.
10,738' p.c.
Prix: \$35,000.00 comptant: à discuter
Maison 6 logements plus un local pour petite industrie.
Revenus: \$5,748.00
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Louis Bélanger F.R.I. 321-2781

Ville d'Anjou,
édifice industriel sur Boul. Parkway.
2 étages, 17,250 p.c.
convenant à l'industrie lourde ou légère
Terrain supplémentaire disponible, si nécessaire
Prix: \$160,000.00
J. Levasseur Inc., 381-4449, Irving Mintz, 737-6096

Rive Sud,
compagnie de transport à vendre.
Prix: 750,000.00
J. Levasseur Inc., 381-4449, Irving Mintz, 737-6096

Montréal Nord
Duplex à vendre
11211-13, Arthur, Buies
Prix \$31,000.00
Hypothèque: \$13,500.00 à 9 1/4 %
Comptant: à discuter; vendeur prendrait balance de prix de vente.
J. Levasseur Inc. 381-7788 Jean-Louis Bélanger F.R.I. 321-2781

Local à louer sur boul. Pie IX 1,078 p.c., plus sous-sol chauffé. \$300.00 par mois.
Idéal pour pharmacie ou magasin de chaussures ou autre commerce.
J. Levasseur Inc. 381-4449, Jean-Paul Levasseur

L'industrie de l'acier

(Suite de la page 2)

berta. D'autre part, elle compte plusieurs usines à travers le Canada qui se spécialisent dans la fabrication de produits d'acier tels que les fils, les câbles, les boulons, les barres, les rivets, la tuyauterie. On estime généralement à près de cinq mille les différents produits qu'une aciérie peut fabriquer. Steel Co. est une entreprise complètement intégrée, ses opérations portant sur l'extraction du charbon et du minerai de fer jusqu'à la fabrication de produits d'acier. La compagnie possède plusieurs mines de fer et de charbon tant au Canada qu'aux Etats-Unis et elle participe également dans le projet de minerai de fer de Wabush Mine au Labrador. La compagnie a également un avantage sur ses concurrents en ce sens qu'elle a un pouvoir marqué dans la détermination des prix de l'acier. La compagnie fabrique la gamme la plus étendue de produits d'acier et elle est également un important fournisseur d'acier pour la construction de pipelines. Si l'on considère l'expansion qui sera faite en ce domaine au cours des prochaines années, on peut constater que Steel Co. sera très avantagée.

Grâce à ses nombreux intérêts miniers, la compagnie a pu bénéficier au cours des dix dernières années de certaines exemptions d'impôt qui lui ont permis de voir son taux effectif d'impôt diminuer d'années en années. Toutefois, dû à l'expiration de la période de trois années d'exemption d'impôt sur les revenus provenant de la mine Scully, son taux effectif est passé de 35.6% en 1968 à 44.5% en 1969. Cependant, grâce à l'entrée en opération de la mine Griffith qui devrait se faire prochainement, la compagnie pourra bénéficier à nouveau d'une période d'exemption d'impôt sur les revenus de cette mine. La nouvelle législation proposée dans le livre blanc sur la fiscalité aura cependant comme conséquence de faire perdre plusieurs de ces avantages fiscaux, à moins que de nouveaux amendements soient apportés en plus de ceux qui ont déjà été annoncés par le Ministre Benson. On verra plus loin certains éléments de comparaison des résultats financiers de Steel Co. avec les deux autres principaux producteurs canadiens.

Algoma Steel

Algoma Steel est le second producteur canadien d'acier avec environ 20% de la production d'acier brut du pays. Algoma Steel est également un important fournisseur pour l'industrie de l'automobile tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Les principales installations de cette compagnie sont situées à Sault Ste-Marie en Ontario. La localisation de l'usine principale de la compagnie à cet endroit permet à Algoma d'utiliser les Grands Lacs pendant l'été à un coût moindre que les autres modes de transport. De plus, le fait d'être installée sur le bord des Grands Lacs constitue pour Algoma un débouché géographique idéal pour son minerai de fer qui provient de 150 milles seulement au nord de Sault Ste-Marie. Contrairement à Steel Co. et à Dofasco qui sont installées à Hamilton, soit plus près des marchés de consommation que sont Toronto et Montréal, mais par contre plus éloignés des sources d'approvisionnement de minerai de fer à Wabush, Algoma est plus rapprochée de ses sources d'approvisionnement, ce qui lui confirme un avantage au point de vue coût de production

dû au fait qu'elle a à absorber des coûts moindres de transport du minerai. Toutefois, cet avantage est partiellement annulé par la distance qui sépare Algoma de ses marchés principaux à Montréal et à Toronto.

Algoma Steel détient également des intérêts importants dans deux grandes entreprises canadiennes. En effet, elle détient 20% des actions de Canada Steamship Lines et 44-1/2% des actions de Dominion Bridge Company. Grâce à ses intérêts dans ces deux compagnies, Algoma s'assure de deux marchés importants pour son acier car en effet C.S.L. est un important consommateur d'acier pour ses chantiers de construction de bateaux et Dominion Bridge est aussi un important consommateur d'acier pour ses usines de fabrication de structure d'acier et de machinerie lourde. Tout comme Steel Co., Algoma a aussi bénéficié au cours de la dernière décennie d'avantages fiscaux importants grâce à ses nombreux intérêts miniers. Pour la période de 1960 à 1968, le taux effectif moyen d'imposition pour cette compagnie fut de 29.6% comparative-ment à 42.96% pour Steel Co. et 41.9% pour Dofasco. Si l'on exclut l'année 1968, alors que la compagnie a bénéficié d'un crédit fiscal équivalent à 8% de ses revenus avant impôt, pour la période de 1960 à 1967 son taux effectif moyen fut de 30.4%. Du point de vue fiscal, Algoma a donc eu un net avantage sur ses principaux concurrents, grâce aux nombreuses exemptions d'impôt qu'elle a pu obtenir dû à ses intérêts miniers. D'autre part, par suite de nombreuses grèves et de nombreux arrêts de travail qu'elle a dû subir au cours des cinq dernières années, la compagnie fut nettement désavantagée comparative-ment à ses deux principaux concurrents. Une grève en 1969 qui s'est prolongée pendant environ trois mois a entraîné une perte globale au cours de l'année de \$9.7 millions alors qu'au cours de cette année la Steel Co. avait réalisé un bénéfice net de \$31.1 millions, représentant 5.8% de ses ventes et Dofasco un bénéfice net de \$42 millions, égal à 8.6% de ses ventes. Il semble donc que l'expérience de la compagnie du point de vue relation patronale ouvrière soit beaucoup moins bonne que celle de ses concurrents. Nous verrons également plus loin une comparaison des résultats financiers de cette compagnie avec les deux autres principaux producteurs canadiens.

Dofasco

Cette compagnie vient au troisième rang avec environ 19.5% de la production canadienne, soit très près d'Algoma Steel. Cette compagnie s'est surtout spécialisée des types d'aciers moins épais qui sont mieux protégés contre l'importation et qui d'autre part ont permis à la compagnie d'avoir des marges de profit beaucoup plus élevées. De plus, la compagnie est le seul producteur canadien de "Silicon Steel" et fourni environ 60% de la consommation canadienne de ce type d'acier. Jusqu'en 1966, la compagnie avait été taxée au plein taux dû au fait qu'elle ne pouvait bénéficier d'avantages fiscaux accordés aux opérations minières. Toutefois, à partir de cette année-là elle a pu bénéficier de certaines exemptions fiscales sur les revenus provenant de ses mines de Wabush au Labrador. Son taux effectif provenant de ses mines de Wabush au Labrador. Son taux effectif d'imposition est donc passé de 52% en

1965 à 23% en 1968 et à 34% en 1969. Dès 1968, la compagnie fut placée dans une situation fiscale très favorable lorsque la mine Sherman du nord de l'Ontario est entrée en production juste au moment où la période de trois années d'exemption fiscale pour la mine Wabush prenait fin. La période d'exemption fiscale pour la mine Sherman devrait se terminer l'année prochaine. Dofasco a généralement eu des marges de profit supérieures à ses concurrents et le rendement sur l'avoir des actionnaires de cette compagnie fut également à peu près toujours supérieur à celui de ses concurrents. Nous verrons un peu plus en détail plus loin la comparaison des résultats financiers de cette compagnie avec ses concurrents.

Le tableau numéro I qui suit donne une indication de certains ratios financiers concernant les trois principaux producteurs canadiens, soient le montant d'actifs par \$1.00 de vente, la marge de profit brut, la marge de profit avant impôt, la marge de profit net et le rendement sur l'avoir des actionnaires.

TABLEAU NO I

	STEEL CO.				ALGOMA STEEL				DOFASCO			
	1960	1965	1968	1969	1960	1965	1968	1969	1960	1965	1968	1969
Montant d'actifs par \$1.00 de ventes	\$ 1.06	1.27	1.38	1.52	1.21	1.37	1.83	2.08	1.45	1.31	1.63	1.46
Marge de profit brut %	19.4	21.6	24.4	16.8	22.2	27.9	16.7	9.2	28.6	26.0	27.5	27.2
Marge de profit avant impôt %	13.7	16.0	17.9	10.6	15.7	22.2	8.5	(-1)	19.9	19.9	17.8	19.2
Marge de profit net %	7.6	8.4	11.7	5.8	9.4	12.7	9.1	5.0	6.9	7.3	13.7	8.6
Rendement sur l'avoir des actionnaires %	8.9	10.6	13.4	6.1	10.7	15.0	8.7	4.0	13.7	14.9	16.8	16.2

(1) Négligeable, profits avant impôts de \$610,000 sur des revenus de ventes de \$183.1 millions

On constate à la lecture du tableau que le montant d'actifs requis pour produire \$1.00 de vente n'a cessé d'augmenter pour ces compagnies sauf Dofasco où l'on constate une diminution de 1968 à 1969 et où le montant requis en 1969 est à peu près le même que celui de 1960. On constate également en parcourant ce tableau que les marges de profit de Dofasco ainsi que le rendement sur l'avoir des actionnaires sont plus élevés que ceux des deux autres compagnies. Ceci s'explique, comme nous l'avons vu précédemment, par le type d'acier que fabrique Dofasco. De ces trois compagnies d'acier, Algoma Steel est celle qui a eu le prix moyen par action le plus élevé au cours des neuf ou dix dernières années et le rapport prix/bénéfice net par action le plus élevé, quoique pour la période de 1960 à 1968, ce rapport fut légèrement supérieur pour Dofasco. Traditionnellement, le rapport prix/bénéfice des compagnies d'acier fut généralement plus bas que celui des autres industries. Ceci s'explique par le caractère conjoncturel des profits de ces compagnies.

Le tableau II qui suit compare, pour les périodes 1960 à 1968 et 1960 à 1969, le bénéfice net par action, le prix moyen par action et le rapport prix/bénéfice net par action pour chacune de ces compagnies.

Afin que le lecteur puisse se faire une idée de l'importance de chacune des trois compagnies dont nous avons fait mention au cours de cette étude, nous reproduisons au tableau III quelques renseignements statistiques concernant la production, les actifs, les ventes et les bénéfices nets pour les années 1968 et 1969. On verra à la lecture de ce tableau que Steel Co. est de loin le plus important alors que les deux autres producteurs sont d'une importance à peu près identique, sauf que Dofasco a connu au cours de ces deux années un bénéfice net et une marge de bénéfice net de beaucoup supérieurs à ceux d'Algoma Steel.

TABLEAU NO II

	STEEL CO.		ALGOMA STEEL		DOFASCO	
	Moyenne annuelle 1960/1968	Moyenne annuelle 1960/1969	Moyenne annuelle 1960/1968	Moyenne annuelle 1960/1969	Moyenne annuelle 1960/1968	Moyenne annuelle 1960/1969
Bénéfice net par action \$	1.79	1.74	1.88	1.77	1.18	1.54
Prix de l'action	22.80	23.32	25.40	25.49	15.98	20.17
Rapport-prix/bénéfice net par action	12.74	13.4	13.51	14.4	13.54	13.1

Il est assez intéressant de constater aussi que de ces trois compagnies, Dofasco est celle qui a le plus fort pourcentage de capital prioritaire à l'avoir des actionnaires (dette et impôt différé). En effet, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1969, le pourcentage de capital prioritaire représentait 35.6% de toute la capitalisation de Dofasco comparativement à 29.2% pour Algoma

Steel et 28.6% pour Steel Co. Il existe donc dans le cas de Dofasco un certain effet de "leverage" lequel est à peu près inexistant dans le cas des deux autres compagnies.

Dans un prochain article, nous traiterons des industries et des entreprises où l'on fabrique des biens de consommation et des biens d'équipement ou de machinerie à partir de l'acier primaire.

TABLEAU NO III

	Année d'acier	Production	Actif total	Ventes nettes			Marge de bénéfices nets
				\$ millions	\$ millions	\$ millions	
The Algoma Steel Corporation Ltd.	1969	1,725	381.8	183.1	9.2	5.0	
	1968	2,261	395.5	216.2	19.8	9.1	
Dominion Foundries & Steel Ltd.	1969	2,279	487.0	332.6	42.0	8.6	
	1968	2,180	456.8	280.1	38.4	13.7	
The Steel Co. of Canada Limited	1969	3,670	803.8	528.0	31.1	5.8	
	1968	4,485	812.0	589.6	68.0	11.7	

CHARTIER, MOISAN, CALLÈS, DALBEC, INC.

Etude des besoins d'assurance
Placement des portefeuilles d'assurance générale
Planification successorale
Programme de bénéfices individuels et collectifs

50 Place Camazian, Suite 1222
Montréal 351 Tél. (514) 381-9386

Cabinets de courtage

Chartier & Moisan Assurances Ltée. — Montréal
Chartier, Moisan, Callès, Dalbec Inc. — Montréal
Retro & Guarantee Insurance Agency Ltd. — Toronto
Mason & Shaw & Hopkins Limited — Toronto

Correspondants

Thompson, Osen & Sherban Ltd. — Vancouver
Transport Insurance Agency Ltd. — Dallas

COUP D'OEIL A LA BOURSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTREAL	↗	→	↗	—	—
SERV PUB	176.21 + 0.60	176.82 + 0.61	178.97 + 1.65	—	—
BANQUES	151.86 + 0.35	150.78 - 1.08	150.77 - 0.01	—	—
PATES ET PAP	91.30 + 0.04	92.15 + 0.85	92.99 + 0.89	—	—
TORONTO	↗	↗	↗	—	—
INDUSTRIELLE	197.59 + 1.40	197.33 - 0.21	197.70 - 0.13	—	—
METAUX	89.32 + 0.04	90.20 + 0.88	90.43 + 0.23	—	—
PETROLES	173.01 + 0.26	173.98 + 0.97	174.30 + 0.32	—	—
NEW YORK	↗	↗	↘	—	—
DOW JONES	830.91 + 2.53	842.00 + 11.09	897.32 - 0.08	—	—

Brault, Guy, Chaput Inc.: 845-2161

Le marché des capitaux

Source: B. Consult et D. Lawson

La restriction du crédit aux Etats-Unis et ailleurs a intensifié, depuis le printemps dernier, l'activité des marchés mondiaux des capitaux et en particulier de ce qu'on appelle l'Euromarché, entendu comme place financière internationale. Les demandes d'emprunts en provenance de l'Amérique du Nord et des quatre coins du monde se sont faites de plus en plus nombreuses. A Montréal, Toronto et Ottawa se regroupent et se recourent demandes et offres de prêts de toute provenance. Nous avons cru utile, malgré la détente qui semble s'amorcer à l'horizon, de consacrer une rubrique à ce marché dont les tendances ne peuvent qu'intéresser nombre de nos lecteurs. Nous présenterons donc régulièrement un tableau schématisé et n'ayant, certes, qu'une valeur indicative, des capitaux demandés ou de certains d'entre eux, des taux d'intérêts approximativement pratiqués, de la provenance, par grandes régions, des demandes et des tendances générales des marchés en question

REGIONS	MONTANTS (millions \$US)	TERME
ETATS-UNIS		
et CANADA	18,500	
AMERIQUE LATINE		9 1/4%
et ANTILLES	1,950	
EUROPE OCCIDENTALE	300	
EUROPE CENTRALE	850	
AFRIQUE	1,350	
ASIE DU SUD-EST	1,100	

— Fonds américains pour l'Europe: \$8,100,000,000.
 — Fonds japonais pour les Etats-Unis: \$2,300,000,000.
 — Les Banques européennes disposent pour les E.U. de \$16,500,000,000.
 — Les banques de l'Asie du sud-est pour l'Australie: \$1,900,000,000.
 — Les prêts sous conclusion: USA:

Le taux de l'escompte dans les principaux pays

	Taux en %	Depuis le:
Danemark	9	12 mai 1969
France	7	20 octobre 1970
Belgique	7	21 octobre 1970
Turquie	7.5	1er juillet 1961
Royaume-Uni	7	15 avril 1970
Finlande	7	28 avril 1962
Suède	7	11 juillet 1969
Allemagne de l'Ouest	6	3 décembre 1970
Canada	6	10 novembre 1970
Grèce	3.5	15 septembre 1969
Espagne	6.5	23 mars 1970
Japon	6	27 octobre 1970
Etats-Unis	5.50	30 novembre 1970
Pays-Bas	6	4 août 1969
Afrique du Sud	5.5	27 août 1968
Italie	5.5	9 mars 1970
Autriche	5	22 janvier 1970
Norvège	4.5	27 septembre 1969
Suisse	3.75	15 septembre 1969
Portugal	2.75	7 janvier 1969

Source B - CONSULT et D. LAWSON

Les Affaires, lundi 4 janvier 1971

GRANDE BRETAGNE:

L'inflation en marche

Le dernier rapport de l'O.C.D.E. constate les progrès de l'inflation en Grande-Bretagne. Prix et salaires montent en flèche, ce qui serait susceptible de compliquer davantage le problème de la balance des paiements.

WASHINGTON:

Hausse des impôts dans un certain nombre d'états américains

Selon des rumeurs qui semblent bien fondées, quelques Etats amé-

ricains seraient en train d'envisager la hausse de leurs impôts pour faire face aux dépenses budgétaires grandissantes.

NEW-YORK: Un fonds mutuel américain en difficulté?

La SEC (Commission des valeurs mobilières américaine) étudierait à l'heure présente le dossier d'un fonds mutuel de Californie ayant son siège à St. Rafael. Une accusation de fraude pourrait être dirigée contre un de ses conseillers, notamment.

Une acquisition importante haussera les ventes de Ivaco à \$40 millions

Les Industries Ivaco Limitée ont annoncé une nouvelle acquisition d'importance. Si celle-ci est sanctionnée par les actionnaires à l'assemblée spéciale convoquée pour le 18 janvier, la compagnie, dont les filiales accusaient un chiffre d'affaires annuel de \$11 millions au début de 1970, entreprendra 1971 avec des ventes de plus de \$40 millions.

Ivaco acquerra toutes les actions de Sivaco Wire and Nail Company, qui est le deuxième plus important fabricant canadien de clous et de treillis métalliques soudés, et un grand producteur de fil d'acier, de clôtures et d'autres produits en fil métallique. Sivaco, dont la production a été limitée à 10 mois par suite d'une grève subie au début de l'année, prévoit pour 1970 des ventes de plus de \$11 millions et des bénéfices d'environ \$800,000. Les résultats de 1971 devraient être respectivement de \$15 millions et de \$1.1 million.

Le prix d'achat consistera en 500,000 actions ordinaires de Ivaco et en \$4 millions d'actions privilégiées 6% convertibles.

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires de Ivaco à \$10 pendant 3 1/2 ans, et à des prix plus élevés par la suite. Des \$4 millions d'actions privilégiées, quelque \$2.5 millions doivent être placés par Royal Securities Corporation Limited.

Les sièges sociaux des deux compagnies sont situés à Marieville, Québec. La famille Ivanier et les intérêts associés en ont le contrôle et la direction.

Durant l'année, Ivaco a acquis plus de 96% des actions en circulation de Ingersoll Machine and Tool Company Limited, de Ingersoll, Ontario, grossissant ainsi d'environ \$12 millions le volume d'affaires du groupe Ivaco.

M. Paul Ivanier, vice-président exécutif de Ivaco, signale que la con-

solidation de Sivaco avec la compagnie dès le 1er janvier présentera trois grands avantages: "Le fonds de roulement s'accroîtra d'environ 70%; la valeur comptable de Ivaco augmentera de plus de 20%, et les bénéfices nets par action, de quelque 15%, sans tenir compte de l'accroissement des autres secteurs de Ivaco."

Sivaco constituera également un client important du laminoir d'acier que Ivaco construit, au coût de \$4 millions, à L'Orignal, Ontario. En outre, ce laminoir, qui doit produire du fil-machine à la cadence annuelle de quelque 225,000 tonnes à partir de l'automne de 1971, permettra de réduire les stocks d'acier du groupe, dont la valeur varie habituellement de \$6 à \$8 millions, et de libérer ainsi une partie appréciable du fonds de roulement.

L'acquisition ne créera aucune difficulté particulière à l'une ou l'autre compagnie quant à la gestion. L'usine de Sivaco, qui occupe une superficie de 300,000 pieds carrés, avoisine l'usine de Ivaco, à Marieville, et c'est le groupe Ivanier qui assure la gestion de Sivaco depuis le début.

Selon les dispositions de l'entente, la consolidation est prévue pour le 1er janvier, sous réserve de l'approbation des actionnaires de Ivaco. Les actionnaires majoritaires des deux compagnies ont déjà approuvé l'acquisition.

"L'acquisition de Sivaco est très opportune, a déclaré M. Ivanier. Elle agrandit l'éventail des produits et services de Ivaco au moment même où nous nous préparons à un autre accroissement interne d'envergure. Lorsque notre nouveau laminoir sera terminé à l'automne de 1971, tous les aspects de l'activité de Ivaco seront parfaitement intégrés, du fil-machine au produit fini."

Les Eurodevises

Derniers taux pratiqués

Franc Suisse
 à 48 heures 6 3/4
 à 30 jours 7 1/2
 à 90 jours 7 1/4
 à 180 jours 7 1/4

Dollar U.S.
 à 48 heures 8 3/8
 à 30 jours 8 1/2
 à 90 jours 8
 à 180 jours 7 7/8

Deutsch Mark
 à 48 heures 7
 à 30 jours 8
 à 90 jours 7 1/4
 à 180 jours 7

Livre Sterling
 à 48 heures 7
 à 30 jours 7 1/8
 à 90 jours 7 1/2
 à 180 jours 8

Or (once)
 Londres 37.75
 New York 37.95
 Zurich 37.75

Argent (once)
 New York 1.667

Source: Nuvest S.A. (Genève) et B.-Consult

Nouvelles du GATT

Pouvoir situer aisément les importateurs de leurs produits est l'un des premiers besoins des commerçants des pays en voie de développement. Le nouveau Répertoire mondial des associations industrielles et commerciales, publié par le Centre du commerce international, fournit les noms et adresses des organismes avec lesquels les exportateurs peuvent prendre contact pour nouer des relations commerciales. Les importateurs — qu'il s'agisse de fabricants ou de négociants — sont, la plupart du temps, groupés en associations industrielles ou commerciales. Le Répertoire comprend environ 6,000 de ces associations, réparties dans 60 pays.

Pour faciliter la consultation de l'ouvrage, les associations sont classées d'après les produits dont elles s'occupent et suivant la Classification type pour le commerce international (CTCI) avec des renvois à la Nomenclature de Bruxelles (NDB). Le lecteur qui recherche les noms et adresses d'importateurs d'un produit donné trouvera donc sous une même rubrique toutes les associations intéressées du monde entier. A l'intérieur des catégories de produits, les associations sont énumérées dans l'ordre alphabétique des pays où elles ont leur siège. Pour la commodité de l'utilisateur, une traduction officieuse en anglais est indiquée pour tous les noms d'associations donnés dans une autre langue.

Accession de l'Ile Maurice au Gatt

L'Ile Maurice est devenue membre du GATT. Ceci porte à 78 le nombre des Parties Contractantes à l'Accord général: 1 pays est au régime de l'accession provisoire et 12 pays non membres appliquent celui-ci sur une base de facto.

L'Ile Maurice devenue indépendante en mars 1968 appliquait depuis cette date l'Accord général sur cette base. Ayant maintenant décidé de devenir pleinement Partie Contractante à l'Accord général, elle a pu le faire, en vertu de l'article XXVI de celui-ci par une simple déclaration d'acceptation.

Construction...

(Suite de la page 1)

Décret de convention collective sont contradictoires avec celles du code du travail.

Il se serait d'autre part glissé des erreurs dans la rédaction du Décret et dans le découpage de la province en neuf nouvelles régions administratives. Par le jeu de ce nouveau découpage, en effet, les ouvriers de certaines régions recevraient des augmentations de l'ordre de 68%.

On cite l'exemple de la région de Hull, zone 2, où les électriciens avant le bill 38 étaient rémunérés à \$3.37 l'heure plus .10 de sécurité sociale et 6% de vacances.

Le bill 38 accorde .30 d'augmentation portant le taux à \$3.67. Le décret élimine la région zone 2 et porte le salaire de cette région à 4.54 plus .10 de sécurité sociale et 8% de vacances. A la fin du décret, le salaire sera porté à \$5.49 plus .10 de sécurité sociale et 8% de vacances. Cette augmentation de \$2.30 en trois ans représente un taux de 68%.

On cite encore l'exemple de la région de Drummondville, rattachée à celle de Trois-Rivières, etc. Les conséquences pour les employeurs en sont des augmentations imprévisibles lors de la signature des contrats qui, dans la construction, sont généralement "à prix fixe".

Ainsi, on cite l'exemple de cet industriel de Drummondville qui, quelques jours avant la publication du décret, signait un contrat de \$2,500,000. Les augmentations qu'il devra consentir provoquent une hausse de \$100,000 par rapport à ce qu'il avait prévu.

On s'attend, dans la seule corporation des maîtres électriciens, à trois ou quatre cents faillites, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises des régions périphériques, celles justement dont le gouvernement voulait promouvoir l'économie.

Deux actions en nullité

Un débat de procédure semble d'ores et déjà engagé entre le gouvernement et les employeurs de l'industrie de la construction. Une action en nullité devait être signifiée en fin de semaine dernière contre le décret lui-même.

Si, comme on pouvait le supposer, le Ministre du travail demande au Conseil des Ministres de prendre un "arrêté de correction d'erreurs", une deuxième action en nullité serait alors entreprise car, selon Me Michel Dion, l'article 18 du bill stipule que le Décret ne peut être modifié sans que les sept parties concernées n'aient été consultées.

Quelles que soient les solutions apportées à ce problème, plus délicat et plus confus que jamais, il semble désormais inévitable que, comme le souhaitait Me Jean Cournoyer lui-même, on mette en place "de nouvelles structures plus adéquates pour ce secteur de manière à éviter, dans la mesure du possible, tous ces problèmes et une telle ampleur à leurs conséquences. Sinon, il faudra tout recommencer en 1973."

Ce point de vue rejoint celui du vice-président de la FTQ, M. Jean Gérin-Lajoie, qui, qualifiant l'exemple de la construction de "plus mauvais exemple", pense qu'il ne peut y avoir de négociation sectorielle, sans représentations syndicales et patronales uniques.

Me Michel Dion, qui réserve sa position sur ce point particulier, reconnaît cependant qu'il faudra songer, tôt ou tard, à "associer les diverses corporations" du secteur de la construction.

Nouvelles inscriptions

Wrightbar Mines Limited

Un total de 5,000,000 d'actions ordinaires d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, dont 1,360,008 actions sont émises et en circulation ont été inscrites à la Bourse Canadienne le vendredi 11 décembre 1970.

Le symbole au télécopieur: "WRB".

La catégorie: minière.

Siège social: — Suite 703, 612

ouest, rue St-Jacques, Montréal (Québec).

Incorporation: — La compagnie a été incorporée en vertu de lettres patentes datées du 26 juin 1969, selon la loi des compagnies minières du Québec, avec un capital autorisé de \$5,000,000, divisé en 5,000,000 d'actions ordinaires d'une valeur au pair de \$1.00 chacune dont 1,360,008 actions sont émises et en circulation (566,254 actions devront être libérées).

défi...

(Suite de la page 6)

26%. En l'absence de tous nouveaux arrangements particuliers, la Banque de Montréal prévoit que l'expansion des exportations automobiles va désormais se mesurer sur l'accroissement du marché nord-américain.

Au cours de l'histoire, les pays riverains de l'Atlantique nord ont été les principaux partenaires du Canada pour ses échanges. Plus récemment toutefois, on constate une orientation marquée du commerce

canadien vers le Pacifique. L'an dernier, l'Etat de Californie et, aussi bien, 27 des plus importants riverains du Pacifique, ont absorbé pour \$1.8 milliard d'exportations canadiennes, soit 12% du total. La progression phénoménale des exportations du Canada au Japon, a également marqué l'année commerciale 1970: elles ont triplé entre 1960 et 1970, et leur accroissement a surpassé la croissance des exportations vers les Etats-Unis, en dépit du stimulant que ces dernières recevaient de l'accord sur les automobiles. Toutefois, peut-être sait-on moins bien que d'autres pays

Fluctuations de la semaine aux bourses de Montréal et Toronto.

publiée avec la collaboration du		Financial Times		CÔTES À LA FERMETURE		Le 1er janvier 1971		RENDMENT SEMAINE EN COURS				
Rapport	Pris	Dividendes	6 mois	6 mois	ferme-variation	6 mois	6 mois	ferme-variation	6 mois			
rendement	base	payés ind	derniers	derniers	ture	derniers	derniers	ture	variation			
%	1970	1969	1970	1970	100s	1970	1970	100s	100s			
10.1	5.4	7 1/2	4 1/4	BurrardDD	.45	.48	Dec .88	Sept 1.53	4.60	4.50	+ .10	12
7.4	28.1	7 1/2	3 1/4	CAE Ind	.32 1/2	.34	Dec .05d	Sept 1.21	4.70	4.60	+ .10	12
2.4	28.1	7 1/2	3 1/4	Cadillac	.54	.56	Dec .24	Sept 1.18	4.70	4.60	+ .10	12
3.6	15.5	20	20	Cajp Pow	.80	1.00	Dec 1.76	Sept 1.49	28	26 1/2	+ 1 1/2	60
7.3	68	64	5	C&D Sugar	5.00	5.00	Dec 7.85	Sept 7.85	102	99 1/2	+ 2 1/2	7
5.4	105	80	25	C Forgings	5.40	5.40	Dec .01	Sept 1.00	1.05	1.05	+ .00	36
48.0	1.50	60	60	Cal Dale	.00	.00	Dec .02	Aug 3m .07	7 1/4	7 1/4	+ .00	1x
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cambridge	.65	.65	Dec .25	Sept 1.70	2 1/2	2 1/2	+ .00	1x
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Can Cam	1.20	1.60	Dec 2.83	July 3m .64	37 1/4	37 1/4	+ .00	1x
13.3	37 1/2	28 1/2	9	C&D Sugar	5.00	5.00	Dec 7.85	Sept 7.85	102	99 1/2	+ 2 1/2	7
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	C&D Sugar	5.00	5.00	Dec 7.85	Sept 7.85	102	99 1/2	+ 2 1/2	7
85.0	3 1/2	3.50	1	C&D Sugar	5.00	5.00	Dec 7.85	Sept 7.85	102	99 1/2	+ 2 1/2	7
125.0	5	1	1	C&D Sugar	5.00	5.00	Dec 7.85	Sept 7.85	102	99 1/2	+ 2 1/2	7
48.0	1.50	60	60	C Machine	.00	.00	Dec .04d	Oct 1m .08	10	10	+ .00	1x
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	C Malling	1.00	1.00	Dec 2.25	Sept 1.70	2 1/2	2 1/2	+ .00	1x
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	C Nor West	.65	.65	Dec .25	Sept 1.03	1.65	1.65	+ .00	3
13.3	37 1/2	28 1/2	9	C Pack Co	.56	.56	Dec 1.67	Sept 1.81	19 1/4	19 1/4	+ .00	1x
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	C Perm Al	.56	.56	Dec .75	Sept 1.40	11 1/4	11 1/4	+ .00	100
85.0	3 1/2	3.50	1	C Safetyway	4.40	4.00	Dec 4.84	Mar 12w .21	37 1/4	37 1/4	+ .00	1x
125.0	5	1	1	C Steam	1.30	1.30	Dec 2.50	Sept 1.83	27 1/2	27 1/2	+ .00	2
48.0	1.50	60	60	C Arefne	.40	.40	Dec .77	July 1m .54	4 1/4	4 1/4	+ .00	6
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
13.3	37 1/2	28 1/2	9	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
10.5	30 1/2	16 1/2	14 1/2	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
85.0	3 1/2	3.50	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
125.0	5	1	1	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
48.0	1.50	60	60	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
22.6	7 1/2	5 1/4	2 1/4	Cdn Brew	.40	.40	Dec 1.07	Sept 1.11	7 1/4	7 1/4	+ .00	136
11.7	6 1/2	5 1/4	1 1/4	Cdn Brew								

avis boursiers

National Drug and Chemical Company of Canada Ltd.

La Bourse de Montréal a été avisée que les administrateurs de la compagnie ont approuvé l'émission de droits pour souscrire à des actions ordinaires additionnelles de la compagnie, à \$4.25 l'action, aux détenteurs d'actions ordinaires en circulation, immatriculés le 28 décembre 1970. Un droit sera émis pour chaque action ordinaire détenue. Un total de cinq (5) droits seront requis pour souscrire à trois (3) actions ordinaires additionnelles.

M. Loeb Ltd., qui détient 32.3% des actions ordinaires en circulation, exercera son droit pour souscrire à ces actions et a consenti à acheter toutes les actions ordinaires qui n'ont pas été souscrites, au prix de souscription.

L'offre de droits doit être approuvée par les corps régulateurs.

Select Financial Industries Limited

La compagnie a soumis l'état suivant à la Bourse Canadienne pour ses dossiers:

1) La compagnie se propose d'acquiescer toutes les actions émises et en circulation de Deltanne Construction Limited, une compagnie privée de l'Ontario, de la York Steel Construction Limited, de la Del Zotto Enterprises, de Lou Fruitman et Harvey Fruitman, pour la somme de \$15,000,000, payable par versements. Elle se propose aussi d'émettre 3,000,000 d'actions ordinaires de Select qui seront émises à \$5.00 l'action, conformément à un accord en date du 9 février 1970. 2,500,000 des dites actions seront entières, sujettes à leur mise en liberté sur le consentement écrit de la Commission des valeurs mobilières du Québec et des autorités de la Bourse Canadienne. Cet accord a été présenté en entier lors de l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires tenue le 13 juillet 1970 et approuvé par les actionnaires de la compagnie.

2) En vertu de lettres patentes supplémentaires, datées du 23 novembre 1970, le capital autorisé a été augmenté de 5,000,000 d'actions additionnelles, d'une valeur au pair de \$2.00 chacune. Le capital-actions autorisé de la compagnie consiste maintenant en 7,000,000 d'actions ordinaires, dont 556,637 sont émises et en circulation.

Standard Structural Steel Ltd.

La Bourse de Montréal a été avisée que l'offre effectuée par International Utilities Corporation aux détenteurs d'actions ordinaires de la compagnie, qui devait expirer le 11 décembre 1970, a été prolongée jusqu'au 29 du même mois. L'offre originale devait expirer le 20 novembre 1970 et elle a été prolongée jusqu'au 11 décembre 1970.

Au 11 décembre 1970 International Utilities Corporation détenait 94.4% des actions en circulation de Standard Structural Steel Ltd.

Eastern Bakeries Ltd.

Sous réserve de l'approbation par les corps régulateurs et des actionnaires, l'entreprise se propose de diviser ses actions ordinaires sur la base de trois (3) pour une (1). Une assemblée des actionnaires a eu lieu le 16 décembre 1970.

Versafood Services Ltd.

Un total de 500,000 actions ordi-

seront convertibles au gré de ARA, en actions ordinaires entièrement payées de la compagnie.

Harding Carpets Ltd.

Un total de 2,000 actions ordinaires et 30,450 actions de la classe "A" de l'entreprise viennent d'être inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal. Cette inscription additionnelle couvre les actions réservées pour fins d'émission, conformément à une résolution des administrateurs, en date du 3 décembre 1970, en vertu de laquelle

des options pour acheter 2,000 actions ordinaires à \$9.5625 l'action et 30,450 actions de la classe "A" à \$8.8875 l'action, furent consenties à certains employés à plein temps de la compagnie.

Canada and Dominion Sugar Company Ltd.

La Bourse de Montréal a été avisée que l'offre d'acheter toutes les actions en circulation de Western Canadian Seed Processors Ltd. par la compagnie, a expiré le 14 décembre 1970 et que depuis, moins de

51% des actions en circulation de Western Canadian ont été déposées. Canada and Dominion Sugar a donc décidé de ne prendre aucune des actions de Western déposées.

Palliser Petroleum Limited

La compagnie a soumis l'état suivant à la Bourse Canadienne pour ses dossiers:

1) A la suite d'un accord en date du 3 décembre 1970, Camindex Mines Limited, de Toronto, Ontario, (Camindex) s'est engagée à acheter

RENDREMENT SEMAINE EN COURS									
Rapport		1970		Titres		Dividendes		6 mois ou	
Rende	Prix	haut	bas	1969	1970	1969	1970	6 mois ou	6 mois ou
ment	Bene	haut	bas	1969	1970	1969	1970	6 mois ou	6 mois ou
%	taux	haut	bas	1969	1970	1969	1970	6 mois ou	6 mois ou
8.7	3.5	1.60	1.50	Lakeland wts	Dec 24	2.4	2.4	Sept19m .08	3.60
2.5	21.9	10	9.4	Lambert A	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.2	19.8	6.4	6.4	Lam Loan	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.3	12.0	6.4	3.10	Laur Fin	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.1	15.4	2.2	2.2	Law Jones	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.6	18.1	1.25	1.25	Leigh Inc	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.2	18.1	1.25	1.25	Leon's Furn	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
9.1	23.2	1.8	2.00	Livingston	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
17.3	50	4.70	4.70	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
22.6	25	8.2	8.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.0	1.10	33	33	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
10.6	5.4	3.7	3.7	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
10.0	20	13	13	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
50.0	9.2	8.0	8.0	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
2.7	9.9	12.5	12.5	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.8	38.2	37	37	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.0	8.8	7.4	7.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.0	8.0	7.4	7.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.9	34	29	29	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.3	23.4	19.1	19.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.8	21	18.2	18.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.8	68	68	68	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.9	8.9	7.4	7.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
46.0	27.0	1.30	1.30	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.4	7.3	5	5	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.3	6.5	3.45	3.45	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
6.0	13.6	24.2	24.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.1	13.9	20	20	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.7	13.1	3.4	3.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.2	4.8	2.90	2.90	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.4	11.6	2.30	2.30	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
1.7	19.7	23	23	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.2	8.6	25	25	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
18.7	2.05	1.10	1.10	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.7	21.4	2.2	2.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.7	21.4	2.2	2.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.7	8.3	7.9	7.9	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.8	13.8	1.9	1.9	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
26.1	3.2	2.95	2.95	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
9.8	16.7	8.2	8.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
2.0	27.1	10.4	10.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
2.0	27.1	10.4	10.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
1.9	19.4	5.4	5.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.2	1.8	1.8	1.8	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
16.4	1.8	1.8	1.8	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.7	17.4	16.2	16.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.9	10.8	19.1	19.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.6	2.5	9.4	9.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
10.0	9.7	10.4	10.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.4	10.8	6.4	6.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
2.3	2.7	4.1	4.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
9.2	1.7	2.4	2.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.4	8.5	6.4	6.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
10.0	7.1	2.95	2.95	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
10.0	6.7	1.14	1.14	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.7	14.4	20.4	20.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.5	13.6	20	20	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
16.3	9.1	5.1	5.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.4	10.8	20.4	20.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
1.7	27.6	38	38	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
9.5	8.3	15.4	15.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.7	16.2	19.2	19.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
10.1	41	25.4	25.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
9.6	40	25	25	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.0	4.4	11.9	11.9	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.8	4.3	20	20	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
14.2	7.4	4.4	4.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
20.8	8.4	4.30	4.30	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
2.0	6.0	15.2	15.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.1	13.0	8.1	8.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.9	9.2	7.4	7.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
6.8	27.2	20.1	20.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.5	3.5	1.95	1.95	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.3	1.7	4.0	4.0	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.4	1.10	1.10	1.10	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.4	7.1	10	10	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.8	16.8	23.2	23.2	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.0	5.0	10.4	10.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.8	13.5	14	14	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
6.2	1.8	1.8	1.8	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
6.8	2.8	1.8	1.8	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.5	24.1	16.4	16.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.0	18.5	15.4	15.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.5	24.1	16.4	16.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.8	22	21.1	21.1	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.0	11.9	9.95	9.95	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
3.8	3.9	3.7	3.7	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
8.2	1.55	1.4	1.4	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.3	5.0	25	25	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
9.5	7.4	4.30	4.30	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
11.1	25	17	17	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
7.9	55	49	49	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
4.6	13.5	9	9	Loeb M	Dec 25	2.52	2.52	Sept19m .08	2.15
5.0	6.5	9	9	Loeb M	Dec 25				

mission, distribution et vente de ses actions ordinaires à l'exercice de ces droits, aux actionnaires immatriculés le 28 décembre 1970: 5 droits sont requis pour souscrire à 3 actions ordinaires additionnelles à \$4.25 l'action.

M. Loeb Limited, un actionnaire immatriculé de la compagnie, ne devra distribuer ni vendre aucune des actions non souscrites par les actionnaires qu'il pourra acquérir en vertu d'un contrat daté du 17 décembre 1970 sans le consentement écrit de la Commission.

— Safari Explorations Limited
— 21 décembre 1970

La Commission ne s'oppose pas à l'inscription des actions de la compagnie à la cote de la Bourse Canadienne.

— Scimex Limited
— 23 décembre 1970

La Commission ne s'oppose pas à l'inscription des actions de la compagnie à la cote de la Bourse Canadienne.

— Sheba Mines Limited
— 23 décembre 1970

La Commission ne s'oppose pas à

l'inscription des actions de la compagnie à la cote de la Bourse Canadienne.

— Trizec Corporation Ltd.
— 22 décembre 1970

1) La Commission ne s'oppose pas en vertu de l'article 20 e) à l'émission de 13,063,115 actions ordinaires du trésor de la compagnie (sans valeur nominale ou au pair), à \$1.50 l'action à Star (Great Britain) Holdings Ltd. (actionnaire immatriculé).

2) Star (Great Britain) Holdings Ltd. devra acheter ces actions pour fin de

placement et ne devra les distribuer ou les vendre, aux résidents du Québec ou par l'intermédiaire de la Bourse de Montréal, sans le consentement écrit de la Commission.

2) La Commission ne s'oppose pas en vertu de l'article 20 f) à l'émission aux détenteurs d'actions classe B différées, convertibles (sans valeur nominale ou au pair) et d'actions ordinaires (sans valeur nominale ou au pair) de Cummings Properties Limited, sur la base suivante:

a) \$8. comptant; et
b) \$4. montant représentant des billets convertibles — 7% de Trizec

Corporation Ltd., et
c) 4 actions ordinaires (sans valeur nominale ou au pair) de Trizec Corporation Ltd.;

pour chaque action classe B différée, convertible (sans valeur nominale ou au pair) et pour chaque action ordinaire (sans valeur nominale ou au pair) de Cummings Properties Limited.

La Commission retransmet au public les renseignements suivants uniquement à titre d'information sans se prononcer sur leur valeur.

Conformément à l'énoncé de politique numéro 6 de la Commission, les souscripteurs suivants nous avisent que, selon eux, la distribution primaire serait terminée, en ce qui a trait à leur participation aux émissions suivantes:

— The Alberta Gas Trunk Line Company Limited

Avis du 11 décembre 1970 — Wood Gundy Securities Limited
Avis du 16 décembre 1970 — Doherty Roadhouse & McCuaig
Avis du 16 décembre 1970 — Equitable Securities Canada Limited

— Aluminum Company of Canada, Limited

Avis du 14 décembre 1970 — Gairdner & Company Limited

— Asbestos Corp. Ltd.

Avis du 14 décembre 1970 — Holland, Andrews, Perrier & Co. Ltd.

— Bell Canada

Avis du 14 décembre 1970 — Holland, Andrews, Perrier & Co. Ltd.

— Beneficial Finance Co. of Canada

Avis du 7 décembre 1970 — Holland, Andrews, Perrier & Co. Ltd.
Avis du 8 décembre 1970 — Bache & Co. Incorporated

Avis du 9 décembre 1970 — Burns Bros. and Denton Limited
Avis du 10 décembre 1970 — Yorkton Securities Limited

Avis du 11 décembre 1970 — Hickey, Dow & Muir
Avis du 14 décembre 1970 — Gairdner & Company Limited

Avis du 15 décembre 1970 — Brault, Guy, Chaput Inc.
Avis du 15 décembre 1970 — Wood Gundy Securities Limited

Avis du 17 décembre 1970 — Gingras, Reid, Gaudreau, Inc.
Avis du 17 décembre 1970 — Mills, Spence & Co. Limited
Avis du 17 décembre 1970 — Royal Securities Corporation Limited

Avis du 18 décembre 1970 — René T. Leclerc Incorporée
Avis du 21 décembre 1970 — Walwyn, Stodgell & Co. Limited

— British Columbia Telephone Company

Avis du 14 décembre 1970 — Dominion Corporation of Canada Limited

— Interprovincial Pipe Line

Avis du 14 décembre 1970 — Florido Matteau Inc.

— Massey-Ferguson Finance Co.

Avis du 17 décembre 1970 — John Graham & Company Limited

Le marché des obligations

COURS DU VENDREDI
Semaine finissant Le 1er janvier 1971

Renseignements fournis par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Gouvernement du Canada		OFF. DEM.		OFF. DEM.		OFF. DEM.		OFF. DEM.		OFF. DEM.		OFF. DEM.		OFF. DEM.	
OFF. DEM.	Ask'd	Man Hydro	Ont Hydro	Que Hydro	Alta Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro	Manit Hydro
6 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
6 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
6 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
7	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
7 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
7 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
7 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
8	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
8 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
8 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
8 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
9	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
9 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
9 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
9 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
10	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
10 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
10 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
10 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
11	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
11 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
11 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
11 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
12	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
12 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
12 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
12 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
13	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
13 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
13 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
13 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
14	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
14 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
14 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
14 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
15	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
15 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
15 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
15 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
16	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
16 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
16 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
16 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
17	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
17 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
17 1/2	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
17 3/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
18	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2
18 1/4	100.25	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82 1/2	5 1/2	82				

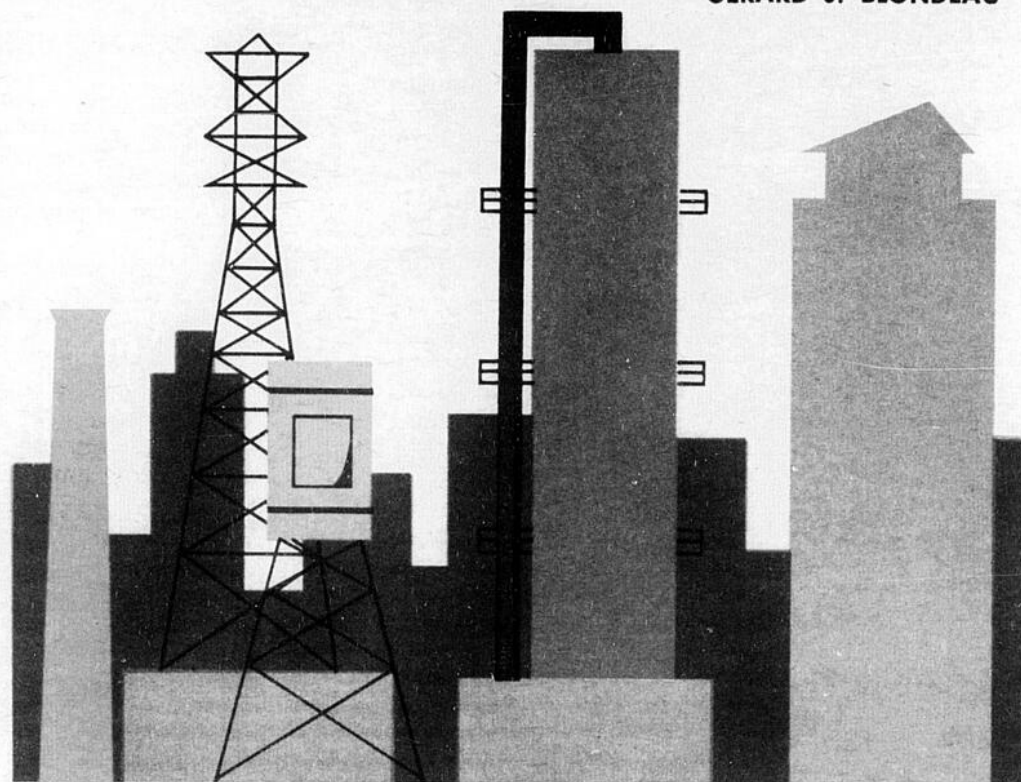
Ce volume s'est vendu à plus de 5,500
exemplaires depuis sa parution...
Ne tardez pas, procurez-vous votre
exemplaire dès maintenant.

GÉRARD J. BLONDEAU

LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

GÉRARD J. BLONDEAU

LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE



PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.

Pour ce faire, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous. Vous pouvez également vous le procurer chez les libraires suivants:

Centre du Livre - Centre National des Arts, Place de la Confédération, Ottawa, Ont.
Guy Delorme Inc. - Maison du Livre, 1 Place Ville-Marie, Montréal.
Hachette - Université - 2075, rue Mansfield, Montréal.
Hachette Librairie Canada Ltée - 554 est, rue Ste-Catherine, Montréal.
Librairie de l'Action - Place Jean-Talon, Québec.
Librairie Ahuntsic - 1270, rue Fleury, Montréal.
Librairie Dussault - 8955, boul. St-Laurent, Montréal.
Librairie Flammarion - 1243, rue Université, Montréal.
Librairie Fureteur - 460, rue Victoria, St-Lambert.

Librairie Garneau - 47-49, rue Buade, Québec.
Librairie Leméac - 371 ouest, rue Laurier, Montréal.
Librairie Maurice Mercier - 385, Carré Terrebonne, Ste-Thérèse-en-Haut.
Librairie Régionale Inc. - 461 est, rue Racine, Chicoutimi.
Librairie Renaud-Bray - 5219 Côte-des-Neiges, Montréal.
Librairie Universitaire - 1108, rue Bleury, Montréal.
F. Pilon Inc. - 700, rue Lebeau, Montréal.
765 est, rue Beaubien, Montréal.
851, boul. Décarie, St-Laurent.
800 est, rue Mont-Royal, Montréal.
280 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
8559, boul. St-Laurent, Montréal.
9034, St-Michel, Montréal.

En vente au prix de \$3.75

● Un volume de 224 pages sur les techniques et principes de base du financement des entreprises

● **Essentiel** à...

- l'administrateur
- l'industriel
- le financier
- le professionnel

● **Utile** aux futurs cadres d'entreprises

● **Indispensable** à ceux qui désirent se familiariser davantage avec:

- la planification financière
- la gestion des capitaux
- les critères de performance
- l'émission de titres
- le rôle du courtier en valeurs mobilières
- le marché monétaire
- le marché financier
- le rôle des institutions financières
- la structure de capital
- l'auto-financement
- l'inscription à la Bourse

Deux cas concrets de financement d'entreprises:

- fusion de Lamontagne Ltée, Denault Limitée et
- Couvrette & Provost Ltée

- émission publique de Bombardier Limitée

"Elle n'est pas si lointaine encore cette époque où, hélas, bon nombre des nôtres faisaient preuve d'une indifférence notoire et parfois même de méfiance à l'égard du monde de la finance et du "big business"..."

"Il est toutefois consolant de voir combien cette mentalité a pu évoluer depuis..."

"Les citoyens du Québec doivent aussi se rendre compte que les capitaux qu'ils détiennent et les grands leviers financiers qu'ils contrôlent constituent la clef de voûte de l'essor économique de leur province..."

"De plus, nos chefs de moyennes et petites entreprises doivent réaliser qu'il est non seulement essentiel, mais qu'il y va de leur propre intérêt d'amorcer dès maintenant le regroupement de leurs entreprises de façon à être en meilleure position pour concurrencer les grands consortiums industriels du continent nord-américain..."

"L'auteur de ce volume nous fait précisément découvrir ce champ très vaste et relativement complexe du financement des entreprises. L'agencement de la matière et surtout sa façon de la traiter permettront aux lecteurs, même ceux qui sont moins familiers avec ce sujet, d'obtenir une vue d'ensemble des techniques de financement d'entreprises et de comprendre les principes qui en sont à la base."

Extraits de la préface de M. Jacques Dupuis, Vice-président exécutif, Bourse de Montréal et Bourse Canadienne.

CONTENU

L'entreprise et sa forme juridique
Organisation de la compagnie limitée
La politique financière
L'analyse financière
Profil de la structure financière
Le crédit à court et à moyen termes
L'émission de dette à long terme
L'émission d'actions
L'effet de levier en finance
Coût du capital
Politique en matière de dividendes
Sources internes de financement
Le prospectus
Souscription à forfait et placements privés
L'admission à la cote
Applications pratiques

Incluant 11 tableaux et deux appendices

Veillez m'expédier..... volume(s) intitulé(s):

LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

par Gérard-J. Blondeau, Adm. A.

Entreprise

Nom

Adresse

Ville

Prov. Tél:

Paiement inclus: \$

Expédiez P.S.L. (C.O.D.) \$

Coût du volume: \$3.50, plus 25¢ d'expédition — P.S.L. (C.O.D.) 50¢ d'extra

PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.

635 est, Henri-Bourassa, Mtl 357.